
Mémento Sauvetage Sportif

Saison sportive 2024-2025



Sommaire

Édito	p 4
Organigramme	p 6
Le Certificat Médical	p 7
Pass'Sport	p 8
Plan sobriété énergétique	p 11
Avantage partenariat Speedo	p 14
Nouveautés	p 16
Catégories saison 2025	p 17
Les épreuves sportives	p 18
Les Championnats nationaux	p 26
Le Surfboat	p 54
L'Inflatable Rescue Board (IRB)	p 57
Transfert de licence	p 61
Classement national des clubs	p 63
Les reconnaissances ministérielles	p 66
Les structures d'entraînements fédérales	p 75
Plan de lutte contre les noyades (aisance aquatique)	p 82
Les Écoles de Sauvetage Sportif (ESS)/ENF	p 84

Les formations fédérales (initiateur / BPJEPS AAN)	p 98
Les officiels : le corps arbitral	p 107
La Commission des Athlètes de Haut Niveau	p 121
Les Chartes fédérales (éthique-déontologie/ homophobie/haut niveau / entraîneur/ plan prévention des violences	p 125

Édito



C'est avec une immense fierté que j'ouvre cette nouvelle édition du Mémento du Sauvetage Sportif, reflet de l'engagement et de la détermination de nos athlètes, entraîneurs, bénévoles et dirigeants au sein de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS).

Les récents championnats d'Europe en Allemagne et, surtout, les championnats du monde en Australie ont été l'occasion de démontrer une fois de plus la valeur de nos sportifs, qui se sont illustrés par des performances d'exception.

En Allemagne, nos équipes ont su porter haut les couleurs de la France, avec des médailles qui marquent un pas supplémentaire dans l'évolution du sauvetage sportif. Mais c'est lors des championnats du monde en Australie que notre fierté nationale a véritablement atteint des sommets avec cette 3^{ème} place mondiale en youth et notre 3^{ème} place mondiale conservée en open depuis 10 ans maintenant ! Nos athlètes, par leur rigueur, leur passion et leur sens du dépassement, ont inscrit leurs noms au palmarès mondial, prouvant que la France occupe une place de premier rang sur la scène internationale du sauvetage.

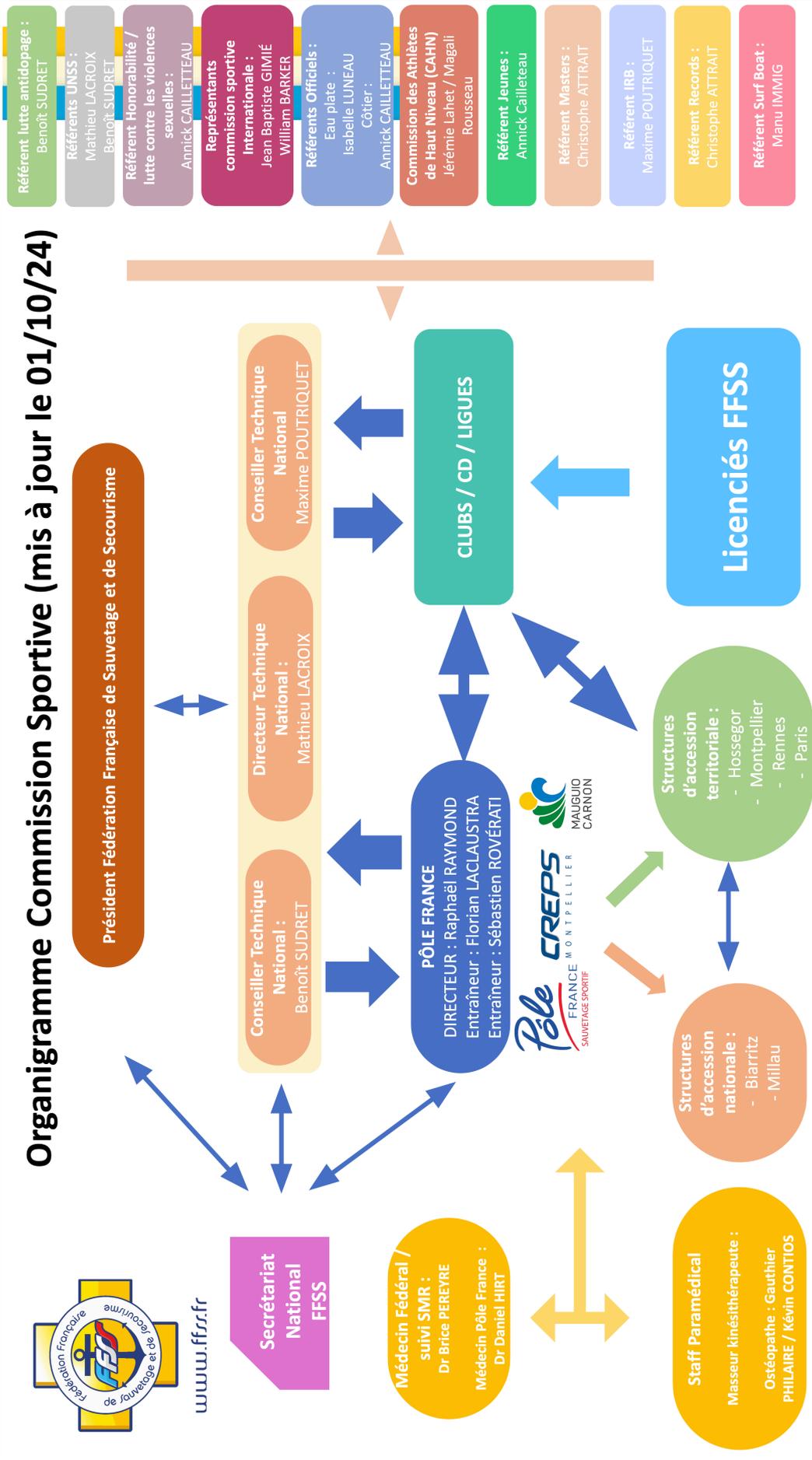
Ces victoires ne sont pas seulement le fruit du talent des sportifs, mais aussi le résultat d'années de travail acharné, de formations rigoureuses et d'un encadrement technique de haut niveau. C'est dans cet esprit que je tiens à rendre un hommage tout particulier à Bernard Rapha, qui a présidé la FFSS durant deux décennies avec une vision claire et un engagement sans faille. Sous sa direction, la Fédération a connu un essor extraordinaire, posant les bases solides qui nous permettent aujourd'hui de continuer à grandir.

Le 14 décembre, une assemblée générale électorale va permettre de désigner de nouveaux élus pour les 4 prochaines années. Les sportifs de haut niveau, les arbitres et les entraîneurs auront une nouvelle place dans un collège dédié avec une parité parfaite. À tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à ces réussites, un grand merci. Le chemin parcouru est remarquable, mais c'est aussi le début d'une nouvelle ère pour le sauvetage sportif français, avec de nouveaux défis à relever et d'autres victoires à conquérir.

Mathieu LACROIX
Directeur Technique National



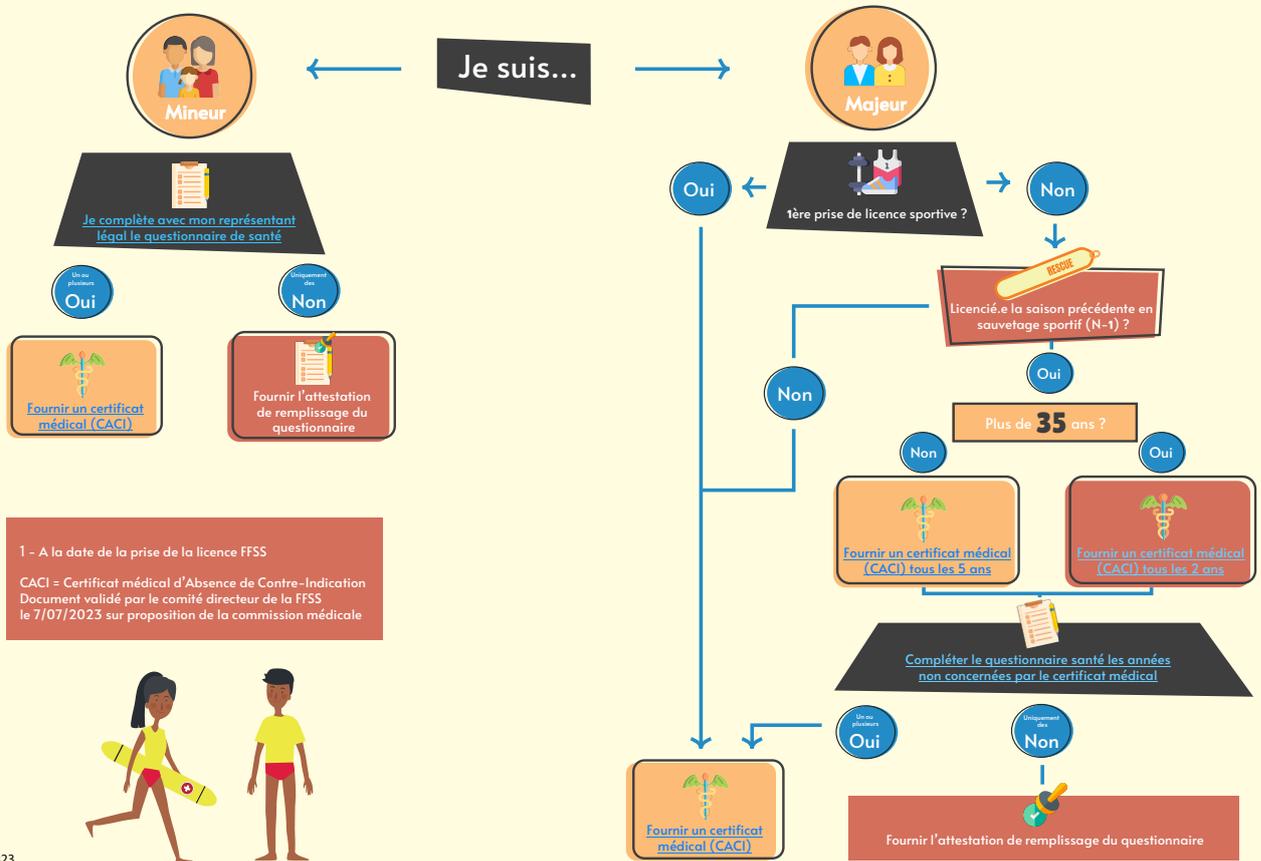
Organigramme Commission Sportive (mis à jour le 01/10/24)



Le certificat Médical



Obligation relative à la production d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du sauvetage sportif - Dans quels cas dois-je fournir un CACI ?



1 - A la date de la prise de la licence FFSS
CACI = Certificat médical d'Absence de Contre-Indication
Document validé par le comité directeur de la FFSS
le 7/07/2023 sur proposition de la commission médicale



FFSS V1.0823

Le Pass'Sport



Tu as entre 6 et 30 ans ?

Profite de 50 € pour rejoindre un club sportif



club sportif
rejoindre un club



Clubs et structures d'accueil

Le Pass'Sport en pratique au sein de votre structure d'accueil

Grâce au dispositif Pass'sport contribuez à accueillir encore plus de jeunes dans vos clubs et offrez leur la possibilité de bénéficier d'une aide à la pratique par une déduction de 50€ à l'inscription qui vous sera intégralement remboursée par l'Etat.



Pour qui?

- Les 6 à 18 ans bénéficiaires de l'ARS*
- Les 6 à 20 ans bénéficiaires de l'AEEH*
- Les 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH*
- Les étudiants ayant une bourse d'Etat de l'enseignement supérieur sur critères sociaux ou une bourse régionale aux formations sanitaires et sociales

Où?

- Les structures affiliées à l'une des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports**
- Les associations sportives agréées Sport ou JEP** implantées dans un QPV**

Comment?

- Le bénéficiaire présente son code Pass'sport dans le club de son choix
- Le club enregistre ce code dans son compte asso, dans la rubrique « Pass'Sport » et applique la réduction de 50€ directement au jeune
- Le club sera directement remboursé par l'ASP

Comment se faire rembourser en tant que structure ?



La structure sportive demande le remboursement du Pass'Sport via Le Compte Asso (LCA) pour tous les jeunes éligibles accueillis entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2022. Pour cela :

- 1 La structure doit disposer d'un espace sur l'application LCA :
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
Si la structure n'a pas créé son espace, il est possible de suivre la notice disponible sur le site Pass'Sport :
<https://sports.gouv.fr/pass-sport/>
- 2 Si la structure dispose d'un espace, une mise à jour des informations est attendue au sein de LCA.
Dans l'identité de la structure, cocher :
 Dispositif Pass'Sport
 Accueil des personnes en situation de handicap (si la structure le propose)
Et renseigner les activités.
Déposer l'attestation d'affiliation ou l'agrément ainsi que le RIB à jour.
- 3 Dès fin août, la structure peut saisir les codes individuels Pass'Sport des jeunes directement sur Le Compte Asso (LCA) - Pass'Sport.

Détail de la procédure au lien suivant :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/app/uploads/>

Le Pass'Sport reconduit pour la saison 2023-2024



- 4 Le remboursement sera effectif dans un délai d'un 1 mois après vérification, par les services instructeurs des documents d'affiliation ou d'agrément et des RIB déposés sur LCA.
- 5 Le dispositif est valable pour des inscriptions prises dans les structures entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2022.
Les inscriptions faites dès le mois de juin devront être confirmées par la présentation du code par le jeune à la rentrée sportive.
Les déductions appliquées seront alors remboursées.
Les éventuels chèques de caution devront alors être restitués.

Plus d'informations disponibles et des notices explicatives sont à retrouver sur le site Pass'Sport :

<https://sports.gouv.fr/pass-sport/>

Plan de Sobriété énergétique

PLAN DE SOBRIÉTÉ
ÉNERGÉTIQUE DU SPORT

LES 10 PRINCIPALES MESURES



1 Réduire la température de chauffage d'au moins 2°C dans les gymnases et dans les salles de sport privées



2 Réduire de près de 50 % l'éclairage des avant-matches et des après-matches pour les rencontres de rugby et de football professionnels en journée et de plus de 30 % en nocturne



3 Prolonger le programme d'intervention de l'Agence nationale du sport en faveur de la rénovation énergétique des équipements sportifs dont les piscines



4 Expérimenter, en lien avec les collectivités, la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les détenteurs d'un billet d'un événement de sport professionnel



5 Soutenir activement le développement de la pratique du vélo, de la marche et du covoiturage



6 Bâtir un référentiel commun pour généraliser la réalisation d'un bilan énergétique par les structures sportives



7 Désigner et former un référent énergie au sein des Fédérations et des ligues professionnelles



8 Lancer une campagne de communication intitulée « Se dépenser plus pour dépenser moins » incitant les Français à faire du sport pendant les périodes de haute consommation d'énergie



9 Réduire la température de l'eau d'au moins 1°C dans l'ensemble des piscines du territoire



10 Activer les mesures prédéterminées pour réduire la consommation d'énergie en cas de signal rouge Écowatt

Domaine	Pistes d'actions	Leader	Calendrier
Accompagnement & formation Pages 26 à 28	23. Bâtir un référentiel commun pour généraliser la réalisation d'un bilan énergétique par les structures sportives		
	24. Renforcer les écolabels dans l'ensemble des structures sportives		
	25. Déployer la charte des 15 engagements écoresponsables dans l'ensemble des Fédérations et des ligues professionnelles pour accélérer la réduction de la consommation d'énergie (engagement n°5)		
	26. Mettre à disposition des acteurs du sport des modules en ligne gratuits et innovants de sensibilisation et de formation sur la transition énergétique		
	27. Désigner et former un référent énergie au sein de chaque Fédération et ligue professionnelle		
Communication Pages 29 à 30	28. Lancer une campagne de communication intitulée « Se dépenser plus pour dépenser moins » incitant les Français à faire du sport pendant les périodes de haute consommation d'énergie		
	29. Mettre à disposition les supports de communication des acteurs du sport français, particulièrement ceux des clubs professionnels, pour relayer la communication gouvernementale sur les écogestes		
	30. Encourager les organisateurs d'évènements sportifs à communiquer davantage sur les moyens de transports décarbonés		
Les piscines Pages 31 à 35	31. Réduire la température de l'eau d'au moins 1°C dans l'ensemble des piscines du territoire		
	32. Moduler les heures, jours ou périodes de fermeture et optimiser les synergies d'usage entre les piscines d'un même territoire		
	33. Favoriser la souplesse sur la vidange annuelle en accord avec les Agences régionales de santé		
	34. Accompagner les gestionnaires de piscines pour bénéficier des certificats d'économie d'énergie / Act'eau	 	
	35. Renforcer le volet rénovation thermique et énergétique du plan aisance aquatique de l'Agence nationale du sport		
Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 Pages 36 à 41	36. Prioriser le réseau public de distribution d'électricité et supprimer l'utilisation d'énergie fossile pour les solutions temporaires de secours		
	37. Optimiser les consommations électriques sur les sites des Jeux de Paris 2024 (LED, dispositifs basse consommation, conception des sites de compétition)		
	38. Innover au service de la sobriété et l'efficacité énergétique du sport		
	39. Livrer des ouvrages olympiques et paralympiques aux meilleurs standards en matière d'éco-conception		
Signal Écowatt rouge Pages 42 à 43	40. Activer les mesures prédéterminées pour réduire la consommation d'énergie en cas de signal rouge Écowatt		

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/plan_de_sobriete_energetique_du_sport_-_13_10_2022.pdf

LES 40 MESURES DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU SPORT

Domaine	Pistes d'actions	Leader	Calendrier
Sobriété - chauffage / climatisation Pages 8 à 10	1. Limiter la température maximale de chauffage à 19°C		
	2. Réduire la température de chauffage d'au moins 2°C dans les gymnases et dans les salles de sport privées		
	3. Limiter le recours à la climatisation et ne pas descendre la température en dessous de 26°C		
	4. Diminuer le chauffage au sol des pelouses de football professionnel		
Sobriété - éclairage Pages 11 à 13	5. Réduire de près de 50% l'éclairage des avant-matches et des après-matches pour les rencontres de rugby et de football professionnels en journée et de plus de 30% en nocturne		
	6. Favoriser le passage en LED des éclairages des équipements sportifs		
	7. Optimiser les périodes et la puissance d'éclairage dans les équipements sportifs en fonction du niveau de pratique et des heures de la journée		
Sobriété - autres usages Pages 14 à 15	8. Réduire au minimum la consommation et la température d'eau chaude dans les vestiaires		
	9. Diminuer de 10% la luminothérapie des pelouses de football professionnel		
	10. Désactiver les bornes wifi et mettre hors tension les équipements électriques et électroniques dans les espaces inoccupés		
Efficacité énergétique des équipements sportifs Pages 16 à 19	11. Prolonger le programme d'intervention de l'Agence nationale du sport en faveur de la rénovation énergétique des équipements sportifs		
	12. Guider les gestionnaires dans l'installation de dispositifs de pilotage intelligent de la consommation d'énergie		
	13. Procéder à la maintenance et à la révision des installations de chauffage des équipements sportifs		
	14. Soutenir financièrement les gestionnaires d'équipements sportifs pour l'isolation des réseaux de chauffage ou d'eau chaude		
	15. Encourager la signature, par les gestionnaires d'infrastructures sportives, de contrats de performance énergétique permettant de bénéficier de financements		
La mobilité Pages 20 à 25	16. Expérimenter, en lien avec les collectivités, la gratuité des transports en commun pour les détenteurs d'un billet d'un événement de sport professionnel		
	17. Densifier les stationnements sécurisés pour vélos à proximité des enceintes sportives		
	18. Amplifier le développement de la marche comme mobilité active, en lien avec la campagne de <i>design actif</i>		
	19. Faire évoluer les formats des compétitions et circuits afin de réduire les déplacements		
	20. Accroître le recours au covoiturage pour les spectateurs, les bénévoles et les pratiquants		
	21. Encourager les offres tarifaires avantageuses et « bas carbone » pour les spectateurs des grands événements sportifs internationaux recourant à des modes de déplacements durables		
	22. Créer un groupe de travail pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des clubs professionnels		

Avantage Partenariat Speedo



X



X



LE PARTENARIAT

Aujourd'hui, Le Comptoir des Nageurs devient

VOTRE REVENDEUR PRINCIPAL EN LIGNE DE SPEEDO POUR LA FFSS

Retrouvez la gamme officielle FFSS Speedo

(tee-shirt, polo, bonnet de bain compétition et aisance aquatique...)



<https://www.lecomptoirdesnageurs.com>

CONTACTEZ-NOUS



LECOMPTOIRDESNAEURS@GMAIL.COM

4 rue Paul Mériel - 31000 Toulouse

05 61 21 36 11

VOS AVANTAGES

Bénéficiez d'un code promo unique de 10% pour tous vos adhérents sur notre site internet !

**Exemple de code promo
NOMDUCLUB10**

Grâce à l'utilisation de ce code promo, gagnez 10% sur le montant de la commande passée sur notre site

Chaque commande passée par les adhérents d'un club génère pour ce dernier une dotation Speedo à hauteur de 10% du montant total des achats.

PARTENAIRE OFFICIEL



**RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE VOTRE
CLUB**

**LE COMPTOIR DES NAGEURS DEVIENT LE REVENDEUR
OFFICIEL**

SPEEDO X FFSS

**VOS
AVANTAGES**

- Bénéficiez d'une remise de 10% sur tous vos achats au Comptoir
- Retrouvez la gamme officielle FFSS

CONTACTEZ-NOUS



LECOMPTOIRDESNAEURS@GMAIL.COM

4 rue Paul Mériel - 31000 Toulouse

05 61 21 36 11

Des avantages et des promotions pour tous sont réalisés toute la saison sur de nombreux articles Speedo.

AVANTAGES : les clubs peuvent bénéficier de plusieurs remises et services ainsi que tous les licenciés FFSS :

- Possibilité de créer un code auprès du comptoir des nageurs pour identifier le club et ainsi pouvoir bénéficier de remises en fonctions des paliers d'achats réalisés par le club et ses adhérents(voir convention de partenariat en PJ)

- 10% de remise pour tous les licenciés en utilisant le code de son club auprès du « Comptoir des nageurs ».

- Possibilité de créer du textile « sur mesure » à partir du mois de septembre, en comptant environ 8 semaines de délai.

- Vous retrouverez des produits FFSS disponibles sur le site internet de la boutique (tenues des officiels, bonnets de bain aisance aquatique, polo, bonnet, casquette...)

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter le Comptoir des Nageurs par téléphone au 05.61.21.36.11 ou par mail à lecomptoirdesnageurs@gmail.com

NOUVEAUTÉS

- ❖ **French Meeting international Eau Plate à Aubervilliers => qualification jeux Mondiaux + qualification championnats de France.**
- ❖ **Suppression de l'épreuve du 100m, 200m obstacles et du relais 4X50 m obstacles des compétitions nationales suite à la décision de l'ILS.**

=> Ajout du relais 4X50m relais sauvetage (pour toutes les catégories) => adaptation avenir / poussin

En attente de l'officialisation par l'ILS de l'épreuve eau plate individuelle.

- ❖ **Nouveaux Quotas pour les officiels sur les compétitions nationales (cf page 29)**
- ❖ **Participation obligatoire sur compétition eau plate / côtier pour les masters (saison N et/ou N-1) pour être qualifié aux épreuves des championnats de France eau plate / côtier.**
- ❖ **Championnats de France N1 : épreuve du SERC ouverte à la catégorie YOUTH**
- ❖ **Championnats de France N2 / Masters eau plate => classement au temps (pas de finale) + ajout d'un relais supplémentaire (relais sauvetage)**
- ❖ **Nouveau calcul classement national des clubs (applicable sur la saison 2024) -> cf page 63**
- ❖ **Mise en place de la Commission aux Athlètes de Haut Niveau (CAHN) -> cf page 123**

CATEGORIES

2025

AVENIRS	POUSSINS	BENJAMINS	MINIMES	CADETS	JUNIORS	SENIORS
2017 et après	2016/2015	2014/2013	2012/2011	2010/2009	2008/2007	2006 et av.
8 ANS et moins	9-10 ANS	11-12 ANS	13-14 ANS	15-16 ANS	17-18 ANS	19 ANS & +

MASTER30	MASTER35	MASTER40	MASTER45	MASTER50	MASTER55	MASTER60
1995/1991	1990/1986	1985/1981	1980/1976	1975/1971	1970/1964	1965/1961
30-34 ANS	35-39 ANS	40-44 ANS	45-49 ANS	50-54 ANS	55-59 ANS	60-64 ANS
MASTER 65	MASTERS 70	MASTERS 75 +				
1960/1956	1955 /1951	1950 et avant				
65-69 ANS	70-74 ANS	75 ANS et +				

LES EPREUVES

SPORTIVES

Les Épreuves Nationales



EAU PLATE :

100m Mannequin avec Palmes

Cette épreuve permet au sauveteur d'agir plus vite lors de la recherche de la personne en détresse grâce à un équipement supplémentaire (les palmes qui seront de 65cm sur 30cm maxi).

Le sauveteur doit effectuer 50m en nage libre avec ses palmes puis plonger vers le mannequin placé entre 1m80 et 3m de profondeur, le remonter et le remorquer sur 50m.

100m Combiné de Sauvetage

Cette épreuve met le sauveteur en présence d'une difficulté supplémentaire par la recherche en apnée de la personne en détresse et son remorquage en surface après l'avoir repérée.

Après avoir parcouru 50m en nage libre, le sauveteur doit s'immerger sur une distance de 17m50, remonter le mannequin et le remorquer sur le reste de la distance.

50m Sauvetage du Mannequin

Cette épreuve symbolise la recherche de la personne en détresse et son remorquage en surface en un minimum de temps.

Après avoir parcouru 25m en nage libre, le sauveteur plonge vers le mannequin placé entre 1m80 et 3m de profondeur, le remonte et le remorque sur 25m.

100m Sauvetage du Mannequin avec Palmes et Bouée Tube

Après avoir parcouru 50m en nage libre avec une bouée tube et des palmes, le sauveteur, après avoir touché le bord au virage, doit fixer la bouée tube autour d'un mannequin qui est tenu par un co-équipier et le tracter pendant les 50 derniers mètres.

200m Super Sauveteur

Après avoir parcouru 75m en nage libre, le sauveteur plonge vers un mannequin placé entre 1m80 et 3m de profondeur, le remonte et le remorque jusqu'à la ligne des 100m. Après avoir touché le mur, il récupère ses palmes et la bouée tube qui se trouvent sur le

bord. Il nage alors 50m, touche le mur, fixe la bouée autour du mannequin et le tracte jusqu'à l'arrivée.

4 X 25m Relais Mannequin

Sur une distance de 100m, quatre sauveteurs se relayent pour remorquer en surface la personne (un mannequin) en détresse.

4 x 50m Relais Bouée Tube

Le 1^{er} sauveteur nage sur 50m. Le 2^{ème} sauveteur nage 50m avec palmes. Le 3^{ème} sauveteur nage 50m en remorquant une bouée tube. Et le 4^{ème} sauveteur, tracte sur 50m le 3^{ème} sauveteur à qui il a passé la bouée tube. Dans la catégorie Benjamin, le 3^{ème} sauveteur ne sera pas tracté. Le 4^{ème} sauveteur effectuera 50m NL avec palmes et bouée tube.

4X 50m Relais Sauvetage / Mixte Eau plate (Pool lifesaver)

Le 1^{er} sauveteur nage sur 50m. Le 2^{ème} sauveteur nage 50m avec palmes. Le 3^{ème} sauveteur nage 50m en remorquant un mannequin. Le 4^{ème} sauveteur, remorque sur 50 m le mannequin que le 3^{ème} relayeur lui a donné.

Sur l'épreuve mixte, un tirage au sort est effectué pour savoir dans quel ordre nageront les 2 filles et les 2 garçons.

Relais Lancer de Corde (Line Throw)

Un sauveteur lance une corde afin de ramener un autre sauveteur vers le bord de la piscine pour simuler le sauvetage d'une victime avec une corde et ce dans un minimum de temps.

SERC

Épreuve de simulation de sauvetage, qui propose à une équipe de quatre sauveteurs de résoudre différentes situations de détresse et ce dans un temps limite.

CÔTIER :

Nage (Surf Race)

Les sauveteurs partent de la plage et doivent nager, contourner les bouées correspondant à l'épreuve et revenir sur la plage pour franchir la ligne d'arrivée.

Planche de Sauvetage (Board Race)

Les sauveteurs partent de la plage, avec leur planche de sauvetage et doivent effectuer un parcours autour de bouées arrimées et terminer leur parcours en courant sur la plage pour passer la ligne d'arrivée.

Pour les catégories Poussins, Benjamins et Minimes, le nipper board est obligatoire pour toutes les courses avec planche.

Sprint sur le sable (Beach Sprint)

Un sauveteur effectue un sprint sur le sable d'une distance de 90m.

Surf Ski (Ski Race)

Le départ se fait dans l'eau et les sauveteurs doivent effectuer un parcours délimité par des bouées avec leur surf ski, avant de revenir vers la plage pour passer la ligne d'arrivée matérialisée par deux drapeaux dans l'eau.

Beach Flags

Les sauveteurs sont couchés sur le sable à plat ventre, dos aux bâtons qui sont plantés sur une ligne parallèle à la ligne de départ distante de 20m. Il y a un bâton en moins que de participants. Au signal, les compétiteurs se redressent, se retournent et effectuent un sprint pour s'emparer de l'un des bâtons. Celui qui reste sans bâton est éliminé.

Oceanman

Au cours de cette épreuve reine du sauvetage côtier, les sauveteurs enchaînent les épreuves de nage, planche et surf ski avec une transition en course à pied (l'ordre des épreuves étant tiré au sort).

Jusqu'à la catégorie benjamins incluse, les sauveteurs effectueront un Mini Combiné, enchaînement de Nage et Planche.

Relais sprint sur le sable (Beach Relay)

4 sauveteurs effectuent un relais sur une distance égale à 4 fois celle du sprint en se transmettant un témoin. La transmission du témoin s'effectue face à face.

Relais Sauvetage Bouée Tube (Rescue Tube)

Un sauveteur ramène une victime à l'aide d'une bouée tube. Deux sauveteurs assistants remontent cette victime sur la plage jusqu'à la ligne d'arrivée.

Relais Sauvetage en Planche (Rescue Board Rescue Relay)

Un sauveteur doit ramener une victime à l'aide d'une planche de sauvetage. La victime se trouve à une distance d'environ 120m de la plage. Ce relais peut être effectué successivement par deux équipes.

Relais Combiné

Épreuve demandant à 4 sauveteurs de parcourir différentes distances dans la mer en nageant pour l'un, en parcourant la distance en planche de sauvetage pour un autre et en s'aidant d'un surf ski pour le suivant. Le quatrième terminant ce relais par une course sur le sable.

Relais Planche de Sauvetage

Parcours de Planche effectué par quatre relayeurs.

Relais Nage

Parcours de Nage effectué par quatre relayeurs.

Relais Mixte Côtier

Le premier compétiteur part en course sur le sable et réalise l'ensemble des transition. L'ordre de passage des 3 autres relayeurs est tiré au sort pour répartir la planche, la nage et le surfski ainsi que l'ordre de répartition des 2 filles et des 2 garçons sur les courses.

2 Km course

Course de 2 Kms sur sable.

Tous les détails des épreuves sont disponibles sur les livrets des règlement sportif à partir du lien ci-dessous :

<https://www.ffss.fr/public/919-reglement-sportif.php>

Ces épreuves sont conseillées par la commission sportive pour les rencontres Départementales et Régionales. Il n'y a pas d'obligation de toutes les mettre en œuvre. Chaque organisateur sera libre de proposer d'autres épreuves adaptées aux catégories. Néanmoins, seules celles figurant dans la liste ci-dessous seront prises en compte pour établir les différents classements nationaux.

Épreuves en Eau Plate par catégorie:

	Avenir, Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors et plus	Masters
X épreuve réalisée par la catégorie (adaptation de l'épreuve)							
25 m mannequins	x (mannequin Dummy flottant)	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
50 m mannequins		x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
50 m Mannequin Palmes	x (mannequin Dummy flottant)	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
100 m Mannequin Palmes		x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
50 m Combiné	x (mannequin Dummy flottant- apnée 5 m)	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
100 m Combiné		x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
50 m Bouée Tube	x sans mannequin tracté	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
100 m Bouée Tube		x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
100 m SLS	x remorquage mannequin dummy flottant - sans mannequin tracté	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
200 m SLS		x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
Lancer de corde		x	x	x	x	x	x
Relais Sauvetage 4x50m	x (mannequin Dummy flottant)	x	x	x	x	x	x
Relais 4 x 25 m Mannequins	x (mannequin Dummy flottant)	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
Relais Bouée Tube 4 x50 m		x (le 3eme sauveteur n'est pas tracté par le 4eme)	x	x	x	x	x
Relais Sauvetage Mixte 4x50m	1	x	x	x	x	x	x
Relais palmes bouée tube		x	x				

Épreuves en côtier par catégorie :

	Avenir, Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors et plus	Masters
Nage	100m	300m	300 m	400 m	400 m	400 m	300 m
Relais 3xNage	100m (relais à 4)	300m	300 m			400m	300m
Course Nage Course	50m/100m/50m	100m/300m/100m	100m / 300m / 100 m	200m/400m/200m	200m/400m/200m	200m/400m/200m	100m/300m/100m
Planche	300m	400m	400 m	600m	600m	600m	600m
Relais 3 x planche	3 X 300m (relais à 4)	3 X 400m	3 X 400 m			3x 600 m	3x 600 m
Surfski			700 m	700 m	700 m	700 m	600 m
Relais 3 x surf ski						3x 700 m	3 x 700 m
Combiné (Oceanman)		600 m (mini combiné (sans surf ski))	* 600 m (mini combiné (sans surf ski)) * 1000 m (combiné - départ en kayak)	1400m	1400m	1400m	1400m
Relais combiné (ocean man) (4 co-équipiers)	600m (4 co-équipiers) course/nage/planche/course	600m (4 co-équipiers) course/nage/planche/course	1000m (4 co-équipiers) course/nage/planche/kayak	1400 m	1400 m	1400 m	1400 m
Sprint		70 m	70 m	90 m	90 m	90 m	70 m minimum
Relais 4x sprint	4x70m	4x70m	4x70 m	4 x 90 m	4 x 90 m	4 x 90 m	4 x 70 m (minimum)
2 km sprint				2km	2km	2 km	2 km
Beach Flags	15m	15m	15 m	20 m	20 m	20 m	15 m minimum
Sauvetage planche (2 co-équipiers)				240 m	240 m	240 m	240 m
Relais 2 x sauvetage planche	2x140m	2x240m	2x240m	2 x 240m	2 x 240m	2 x 240 m	2 x 240 m
Sauvetage bouée tube (4 co-équipiers)		240m	240 m	240 m	240 m	240 m	240 m
Relais Mixte		x (le surfski est remplacé par la planche)	x	x	x	x	x

Inscription des compétitions au calendrier fédéral

Toutes compétitions inscrites au calendrier sportif de la F.F.S.S. seront officielles.

Pour apparaître au calendrier fédéral l'organisateur devra remplir le formulaire en ligne dans l'espace réservé du site ffss.fr

Ce calendrier fédéral permettra une promotion de votre compétition au niveau national. Seuls les résultats de ces compétitions seront pris en compte dans le calcul du classement national des clubs.

Seules les compétitions inscrites au calendrier fédéral permettront la qualification aux différents Championnats de France.

La procédure :

- ✓ Dans la rubrique **calendrier 2024-2025**, l'organisateur renseigne les champs demandés.
- ✓ A la date du **30 Novembre 2024** pour les compétitions en eau plate et du **28 février 2025** pour les compétitions côtières, les inscriptions au calendrier fédéral seront closes.
 - ✓ Le calendrier sera en ligne sur le site ffss.fr rubrique [sauvetage sportif](http://ffss.fr)

IMPORTANT : aucune compétition ne devra être organisée lors des dates des championnats nationaux.

La commission sportive impose :

- ✓ La mise en place d'un DPS calibré FFSS sur toutes ces compétitions avec une organisation des secours pour les sportifs. Cette procédure s'entend par la mise en place d'une surveillance de la piscine pour les compétitions eau plate. Pour les compétitions côtières, une embarcation à moteur et deux secouristes sur une planche de sauvetage, ou trois à quatre secouristes sur une planche de sauvetage.
- ✓ **A l'organisateur de chaque compétition inscrite au calendrier fédéral de se donner les moyens de vérifier les licences des compétiteurs participant à sa compétition.**
- ✓ Le juge principal de la compétition a le pouvoir d'annuler la compétition dans le cas où le nombre d'officiels ne permettrait pas une bonne organisation.

Lors de la réception des résultats par la commission sportive, si un participant n'était pas licencié au moment de la date limite d'engagements, l'ensemble des résultats de la compétition sera annulé.

Renseignements : sport@ffss.fr

LES

CHAMPIONNATS

NATIONAUX

2025

Le rôle de l'entraîneur est très important quant aux possibilités et aux choix qui lui sont offerts pour engager des sportifs sur des échéances nationales. Il est le garant de la condition physique et du niveau de performance des sportifs de son club.

Le but est de limiter les risques de blessures, d'assurer la sécurité des sportifs et de faciliter l'organisation pour le bon déroulement des compétitions.

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024/2025

Date des compétitions	Titre des compétitions	DERNIÈRE COMPÉTITION prise en compte	Période engagements
21 et 22 décembre 2024	Championnats de France Short Course eau plate	08/12/2024	11/12 au 16/12/24
18 et 19 janvier 2025	French Meeting international eau plate	/	jusqu'au 12/01/25
8 et 9 mars 2025	Championnats de France Jeunes eau plate	23/02/25	26/02 au 03/03/25
28 au 30 mars 2025	Championnats de France eau plate national 1 et militaires	16/03/25	19/03 au 24/03/25
19 au 20 avril 2025	Championnats de France eau plate national 2 et Masters	16/03/25	19/03 au 24/03/25
29 mai au 1er juin 2025	FRENCH RESCUE 2025	27/04/25	30/04 au 05/05/25
21 Juin 2025	Championnats de France Paddleboard longue distance	/	jusqu'au 15/06/25
4 au 6 Septembre 2025 *	Championnats de France côtier	24/09/2025	27/08 au 31/08/25
13 et 14 septembre 2025	Championnats de France Jeunes et Masters côtier	31/08/25	03 au 07/09/25

* Sous réserve de la date des championnats d'Europe qui n'est pas encore connue.

*** La nouvelle version du module engagement des compétitions dans l'espace réservé des clubs permet d'enregistrer chaque officiel par journée.**

Chaque club sera tenu de présenter un minimum d'officiels par réunion.
Le but est de pouvoir organiser et encadrer les compétitions dans les conditions optimales.

Ce sont les Juges Principaux, responsables des compétitions en Eau Plate et en Côtier, qui établiront la liste des officiels qui devront être présents par réunion en fonction des inscriptions faites sur le site des engagements.

❖ **Compétitions nationales** : il est demandé à chacun des clubs de fournir un officiel référencé (A, B ou C) pour chaque jour de compétition en fonction des effectifs ci-dessous :

- de 2 à 10 compétiteurs inscrits : 1 officiel C
- de 11 à 15 compétiteurs inscrits : 1 officiel B
- plus de 15 compétiteurs inscrits : 1 officiel A

Si les quotas ne sont pas respectés le juge principal pourra refuser les sportifs en fonction du nombre et grade d'officiels présentés par leur club.

ex 1 : Le club qui a 16 sportifs engagés et présente sur la réunion 1 officiel C, le juge principal demandera au responsable/coach du club présent de choisir uniquement 10 compétiteurs qui pourront participer aux épreuves.

ex 2 : Le club qui présente 5 sportifs et n'a pas d'officiel lors de la réunion, seul 1 sportif qui aura été choisi par le responsable /coach du club pourra participer aux épreuves.

❖ **Compétitions départementales et régionales** :

- de 2 à 10 compétiteurs inscrits : 1 officiel C minimum
- de 11 à 15 compétiteurs inscrits : 1 officiel B +1 officiel C minimum
- + de 15 compétiteurs inscrits : 1 officiel A + 1 officiel B + 1 officiel C minimum

Championnats de France

Short Course eau plate 2025

21 au 22 Décembre 2024 à Châteauroux

Cette compétition, regroupe les sauveteurs des catégories : Cadets, Juniors et Seniors, licenciés à la F.F.S.S. dans un club.

- Epreuves individuelles short course organisés dans un bassin de 25m : 25m mannequin, 50m mannequin palmes, 50m bouée tube, 50m combiné, 100m SLS

Sélections Individuelles :

Seront sélectionnés pour une épreuve les sauveteurs se trouvant dans le **ranking jusqu'à la 32^{ème} place** (comprise) de cette dernière (hormis les sportifs listés qualifiés d'office). Les qualifications devront être réalisées **entre le 1er mai et le 08 décembre 2024**. Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S.

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale.

Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

Les sportifs listés en 2024 sont qualifiés automatiquement sur ces Championnats ainsi que les sportifs qui seront listés en 2025.

Les qualifications pour les Championnats de France short course pourront être réalisées sur n'importe quelle compétition short course inscrite au calendrier national.

Surclassement :

INTERDIT

PROGRAMME DE LA COMPETITION

Généralités : 2 journées complètes de compétitions. 4 réunions en séries et/ou finales. Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.

Les séries seront courues toutes catégories confondues.

Les finales seront courues par catégorie, une finale B sera mise en place à condition qu'il y ait 32 sauveteurs dans la catégorie.

	Jour 1	Jour 2
Matin Séries	25m Mannequin	50m BOUEE TUBE
	50m MAN. PALMES	
	50m COMBINE	100m SUPER SAUVETEUR
AM Finales	25m Mannequin	50m BOUEE TUBE
	50m MAN. PALMES	
	50m COMBINE	100m SUPER SAUVETEUR

RECOMPENSES

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories cadets, juniors, seniors dans chaque épreuve.

Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle. Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements. Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

Le règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.

Période d'engagement : du 11/12 au 16/12/2024

FRENCH MEETING INTERNATIONAL

Eau plate

18 et 19 janvier 2025 à Aubervilliers.

REGLEMENT suivant format ILS

Compétition qualificative pour les Jeux mondiaux et les championnats de France eau plate.

EPREUVES

- **Individuelles :**

200m Super sauveteur, 100m Combiné, 100m Mannequin palmes, 100m bouée tube, et 50m Mannequin.

- **Equipes :**

4 x 25m Mannequin, 4X50m Relais Sauvetage, 4 x 50m Sauvetage bouée tube.

CATEGORIES :

YOUTH / OPEN = épreuves individuelles

OPEN = épreuves de relais

SELECTION : compétition ouverte à tous les licenciés de la F.F.S.S. ainsi que les clubs et nations étrangers.

Pour les clubs et nations étrangers il faut demander un lien d'inscription directement auprès de : sport@ffss.fr

PROGRAMME (prévisionnel) :

	Jour 1	Jour 2
Matin Séries	100m Bouée tube	100m Mannequin palmes
	100m Combiné	200m SLS
	50m Mannequin	4X50 m bouée tube
	4 X25 m Mannequin	4X50 m Relais sauveteur
AM Finales	100m Bouée Tube	100m Mannequin palmes
	100m Combiné	200m SLS
	50m Mannequin	4X50 m bouée tube
	4 X25 m Mannequin	4X50 m Relais sauveteur

RECOMPENSES

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories Open et Youth dans chaque épreuve.

Relais : médailles aux trois premiers relais hommes et dames pour la catégorie Open dans chaque épreuve.

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

Période d'engagement : jusqu'au 10/01/2025

Championnats de France eau plate

Jeunes 2025

8 au 9 Mars 2025 à Amiens

Cette compétition, regroupe les Championnats de France des sauveteurs des catégories : Benjamins et Minimes licenciés à la F.F.S.S. dans un club.

- Epreuves individuelles : 50m mannequin, 100m combiné (uniquement minimes), 100m Mannequin Palmes, 100m bouée tube, 200m super sauveteur.
- Epreuves de relais : 4X50m bouée tube et relais mixte.

Sélections Individuelles :

Seront sélectionnés pour une épreuve, les sauveteurs ayant atteint le temps de qualification de l'épreuve de cette dernière (cf grille de qualification) (hormis les sportifs listés qualifiés d'office). Les qualifications devront être réalisées entre le **1er octobre 2024 et le 26 février 2025**.

Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S.

Les sportifs Espoirs U15 sont qualifiés directement pour ces Championnats.

	Benjamins Garçons	Minimes Garçons	Benjamines Filles	Minimes Filles
100m bouée tube	1'39"42	1'21"26	1'37"35	1'23"09
100m combiné		1'38"22		1'41"50
100m mannequin palmes	1'34"49	1'15"87	1'32"21	1'18"02
200m SIs	3'59"62	3'14"17	3'56"58	3'18"75
50m mannequin	56"64	43"44	53"82	45"66

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale A et B confondues.

Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

Sur classement :

Les benjamins ne peuvent pas être surclassés.

Relais :

Possibilité d'engager **2 équipes** de relais par sexe, par catégorie et par club dans chaque épreuve.

PROGRAMME DE LA COMPETITION

Généralités :

2 journées complètes de compétitions. 2 réunions en séries et/ou finales. Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.

Les séries seront courues toutes catégories confondues.

Les finales seront courues par catégorie, une finale B sera mise en place à condition qu'il y ait 32 sauveteurs dans la catégorie.

	Jour 1	Jour 2
Matin	50m MAN.	100m BOUEE TUBE
Séries	100m COMBINE 100m MAN. PALMES	200m SUPER SAUVETEUR
AM	50m MAN. 100m MAN. PALMES 100m COMBINE Relais tube	100m BOUEE TUBE 200m SUPER SAUVETEUR Relais mixte

Les relais seront classés au temps (aucune finale)

Les 16 premiers par catégorie marqueront des points

RECOMPENSES

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories benjamins et minimes, dans chaque épreuve.

Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

Relais : coupes aux trois premiers relais hommes et dames de chaque épreuve.

Clubs: coupes aux trois meilleurs clubs.

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement général sera effectué par l'addition des points dans chacune des épreuves de chaque catégorie. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

CLASSEMENT INTERCLUBS

Le classement général sera effectué par addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

Les étrangers n'auront pas de point attribué en individuel ainsi que pour le classement interclub !

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

Le règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.

Période d'engagement : du 28/02 au 04/03/25

Championnats de France eau plate

Nationale 1 et militaires 2025

28 au 30 mars 2025 à Limoges

Cette compétition, regroupe les Championnats de France des sauveteurs des catégories : cadets, juniors et séniors licenciés à la F.F.S.S. dans un Club.

- Epreuves individuelles : 50m mannequin, 100m combiné, 100m Mannequin Palmes, 100m bouée tube, 200m super sauveteur.
- Epreuves de relais : 4X50m relais sauvetage, 4X50m bouée tube, 4X25m mannequin, relais corde, relais mixte et SERC.

Sélections Individuelles :

Seront sélectionnés pour une épreuve les sauveteurs se trouvant dans le **ranking jusqu'à la 24^{ème} place** (incluse) de cette dernière (hormis les sportifs listés qualifiés d'office). Les qualifications devront être réalisées entre **le 1er octobre 2024 et le 16 mars 2025**.

Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S.

Les sportifs listés sont qualifiés automatiquement sur ces Championnats.

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale A et B confondues.

Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

Pour les championnats de France militaires, les inscriptions se font directement auprès de l'adjudant-chef Xavier COLOMBA :

francemilitairenatation@gmail.com

Surclassement :

Les minimales ne peuvent pas être surclassés.

Les cadets ne peuvent pas être surclassés en Juniors.

Les Cadets et Juniors, peuvent donc prendre part aux épreuves séniors et ne pourront pas, à ce moment-là, concourir dans aucune épreuve de leur catégorie. Ils seront dans l'obligation de réaliser les critères de qualification seniors. **Pour ce type d'engagement, il faut contacter IMPÉRATIVEMENT la commission sportive !**

Relais

Possibilité d'engager **une équipe** de relais par sexe, par catégorie (Youth et Open) par club dans chaque épreuve y compris au SERC.

Pour prendre part aux relais, chaque compétiteur devra obligatoirement avoir réalisé **au moins un ranking** dans une épreuve N1 ou N2.

Un seul étranger par club et par course pourra participer au relais.
Un relais composé d'un étranger pourra être Champion de France. En aucun cas, ce relais pourra établir un record de France.
 Dans ces Championnats, il n'y aura pas de limite d'inscription du nombre d'étrangers.

PROGRAMME DE LA COMPETITION

Généralités :

3 journées complètes de compétitions. 6 réunions en séries et/ou finales. Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.

Les séries seront courues toutes catégories confondues.

Les finales seront courues par catégorie, une finale B sera mise en place à condition qu'il y ait 32 sauveteurs dans la catégorie.

Le SERC est considéré comme un relais, et rentre dans le total des points pour les interclubs.

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Matin Séries	50m Mannequin 100m BOUEE TUBE Relais Corde	100m MAN. PALMES 100m COMBINE Relais Mannequin	200m SUPER SAUVETEUR Relais sauvetage
	50m Mannequin 100m BOUEE TUBE Relais Bouée Tube	100m MAN. PALMES 100m COMBINE SERC	200m SUPER SAUVETEUR Relais Mixte

Les relais seront classés au temps (aucune finale)

Les 16 premiers par catégorie marqueront des points

RECOMPENSES

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories cadets, juniors et séniors dans chaque épreuve.

Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

Relais : coupes aux trois premiers relais hommes et dames de chaque épreuve.

Clubs: coupes aux trois meilleurs clubs.

CLASSEMENT INTERCLUBS

Le classement général sera effectué par l'addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves de chaque catégorie. Les points seront distribués de la façon suivante

: (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

Les étrangers n'auront pas de point attribué en individuel ainsi que pour le classement interclub !

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

Le règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.

Période d'engagement : du 19/03 au 24/03/25

Championnats de France eau plate

Masters 2025

19 au 20 Avril 2025 à Toulouse

Le Championnat de France Master de sauvetage eau plate est ouvert aux sauveteurs des catégories Master30 et plus, licenciés à la F.F.S.S. Ce championnat regroupe l'ensemble des épreuves individuelles du programme sportif Français de la catégorie "Masters"

SÉLECTION

Individuelle : Qualification par épreuve sur une compétition qualificative année N et N-1.

Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel. Il sera néanmoins récompensé et montera à côté du premier français le précédent.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

- Epreuves individuelles : 100m Mannequin Palmes, 50m Mannequin, 100m Bouée tube, 100m Combiné, 200m Super Sauveteur.
- Épreuve de relais : relais tube, relais mixte et relais sauvetage

Possibilité d'engager 1 **équipe** de relais par sexe, par catégorie (R199/R200) et par club dans chaque épreuve.

Les épreuves seront courues uniquement en séries, toutes catégories confondues.

RECOMPENSES

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames par épreuve et par catégorie.

Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille des épreuves à 19h30. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.

LE REGLEMENT EN VIGUEUR EST CELUI DE LA COMMISSION SPORTIVE.

Période d'engagement : 19/03 au 24/03/25

Championnats de France eau plate

Nationale 2 2025

19 au 20 Avril 2025 à Toulouse

Cette compétition, regroupe les sauveteurs des catégories : Cadets, Juniors et Seniors, licenciés à la F.F.S.S. dans un club.

- Epreuves individuelles : 50m mannequin, 100m combiné, 100m Mannequin Palmes, 100m bouée tube, 200m super sauveteur.

- Epreuve de relais : relais tube, relais mixte et relais sauvetage

Possibilité d'engager **une équipe** de relais par sexe par catégorie (Youth et Open) par club dans chaque épreuve.

Sélections Individuelles :

Seront sélectionnés pour une épreuve les sauveteurs se trouvant dans **le ranking de 25^{ème} à la 48^{ème} place** (incluse) de cette dernière. Les qualifications devront être réalisées **entre le 1er octobre 2024 et le 16 mars 2025**.

Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S.

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. Les sportifs listés n'ont pas accès à cette compétition.

Surclassement :

INTERDIT

PROGRAMME DE LA COMPETITION

Généralités : 2 journées complètes de compétitions. 4 réunions en séries (classement au temps). Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.

Les séries seront courues toutes catégories confondues.

	Jour 1	Jour 2
Matin	50m MAN.	100m BOUEE TUBE
	100m MAN. PALMES	Relais Sauvetage
AM	100m COMBINE	200m SUPER SAUVETEUR
	Relais tube	Relais mixte

Les 16 premiers par catégorie marqueront des points.

RECOMPENSES

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories cadets, juniors, seniors dans chaque épreuve.

Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.

Le règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.

Période d'engagement : du 19/03 au 24/03/2025

FRENCH RESCUE 2025

29 Mai au 1er juin 2025 à Montpellier et au Grau du Roi.

La compétition débutera par les épreuves en eau plate et se terminera par les épreuves en côtier.

REGLEMENT suivant format ILS

EPREUVES

Individuelles

200m Super sauveteur, 100m Combiné, 100m bouée tube, 100m Mannequin palmes, 50m Mannequin.

Planche, Nage, Surf Ski, Oceanman, Bâtons, Sprint,

Equipes :

4 x 25m Mannequin, 4X50m Relais Sauvetage, 4 x 50m Sauvetage bouée tube, Relais Sauvetage Mixte, Relais corde.

4 x 90m Sprint, Relais combiné, Sauvetage bouée tube, Sauvetage planche, Relais Mixte.

CATEGORIES

YOUTH / OPEN

Sélections:

EAU PLATE : seront sélectionnés pour une épreuve en eau plate les sauveteurs se trouvant dans le **ranking jusqu'à la 48^{ème} place** (comprise) de cette dernière (hormis les sportifs listés qualifiés d'office). Les qualifications devront être réalisées **entre le 1er octobre 2024 et le 27 avril 2025**.

Les temps devront, obligatoirement, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S

COTIER : aucune condition

FINALES:

Finale A pour les YOUTH et OPEN

CHAMPIONNAT OPEN

Les clubs étrangers ou sélections nationales peuvent s'inscrire sans nombre limité de participants. Ces équipes seront dans l'obligation de se présenter à cette compétition avec un arbitre.

RECOMPENSES

Individuelles : médailles aux trois premiers hommes et dames de chaque épreuve.

Relais : médailles aux trois premiers relais hommes et dames dans chaque épreuve.

Club: coupes aux trois meilleurs clubs.

Classement général par catégorie : YOUTH et OPEN

CLASSEMENT DU MEILLEUR CLUB

Le classement général sera effectué par l'addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves de chaque catégorie. Les points seront distribués de la façon suivante

: (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

PROGRAMME (prévisionnel)

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
Matin	Séries 100 m Mannequin Bouée Tube 50m mannequin 200 m Super Sauveteur Relais Mannequin	Séries 100m mannequin palmes 100m Combiné Relais sauvetage	Séries à demi finales Nage, Planche Relais Sauvetage tube Sauv. Planche Beach flags	Séries à demi finales Sprint Relais sprint Surf ski Océanman Relais combiné Relais Mixte
Après midi	Finales A et B : 100 m Bouée Tube 50m mannequin 200m Super Sauveteur Relais bouée tube Lancer de cordes	Finales A et B : 100 m Mannequin Palmes 100 m Combiné Relais sauvetage mixte	Finales: Nage Planche Relais Sauvetage tube Sauv. Planche Beach flags	Finales : Sprint Relais sprint Surf ski Océanman Relais Combiné Relais Mixte

En fonction du nombre d'engagés en côtier, certaines épreuves pourront être organisées en finale directe le matin ou l'après midi.

Relais

Possibilité d'engager **une équipe** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve en OPEN et en Youth.

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à **19h30**, il définit l'organisation du jury de la compétition avec les officiels présents.

LE REGLEMENT EN VIGUEUR EST CELUI DE LA COMMISSION SPORTIVE.

Période d'engagement : du 30/04 au 05/05/2025

Coupe de France Longue Distance Paddle Board / 2kms sable

Le 21 JUIN 2025 à Messanges

Les championnats de France sont ouverts aux sauveteurs des catégories minimales, cadets, juniors et seniors licenciés à la F.F.S.S. Le surclassement est INTERDIT.

Championnats Open : si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur devra être, licencié à la F.F.S.S., et répondre aux mêmes obligations que les français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France.

Seule une sélection nationale pourra participer à ces championnats sur invitation de la F.F.S.S.

EPREUVES :

- **2 kms sable (cadets / juniors / seniors)**

- **Paddle board longue distance :**

Les minimales n'auront pas de parcours supérieur à 5km (Nipper obligatoire) Les cadets auront un parcours de 7,5kms (paddle board)

Les juniors auront un parcours de 7,5kms (paddle board)

Les séniors parcourront 10kms environ (paddle board allant jusqu'à 12 pieds maximum).

Le départ se fera de la plage ou sur l'eau avec un parcours sous forme de boucle ou autre en fonction du site et des conditions de houle et de vent. Un site de repli sera proposé.

Le port de gants ou de toute autre aide est interdit.

L'organisation, lors du briefing, donnera des conseils sur le déroulement de la course.

Le port d'un leash peut être demandé et rendu obligatoire en fonction des conditions de course. Les compétiteurs doivent porter le lycra officiel et la planche doit porter l'autocollant fourni par l'organisation, indiquant le numéro de participation.

L'organisation se réserve le droit de stopper tout rameur, une heure après l'arrivée du premier compétiteur.

LA SECURITE :

La sécurité pourra s'effectuer en jet ski ou en VNM.

Un bateau pc course sera chargé du départ, de l'arrivée, de la sécurité et de la coordination avec les bateaux d'assistance (1 bateau tous les 2kms linéaire sera nécessaire). Tous seront également en contact avec l'organisation à terre.

Des bateaux d'assistance ou de demi-tour pourront être positionnés et seront identifiables par les rameurs.

La fin de course sera signalée par radio du Pc Course. Le(a) compétiteur (trice) pourra être stoppé(e) si ce (cette) dernier(e) ne se trouve pas dans la deuxième partie de course au moment de l'arrivée du premier compétiteur. Il (Elle) n'apparaîtra pas dans le classement final.

POUR LES RAMEURS :

- L'organisation se réserve le droit de stopper, reporter ou d'annuler la course si le site est impraticable ou si les conditions météorologiques ne remplissent pas des conditions optimales de sécurité.
- Tout abandon devra être signalé à l'organisation.
- Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.
- Obligation de respecter l'environnement, la plage, les sites empruntés ainsi que les autres concurrents, et les organisateurs bénévoles. Interdiction de polluer la nature en jetant bouteilles et papiers, gels... n'importe où, sous peine de disqualification.
- La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.
- Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants, sans remboursement des droits d'inscription.

PROGRAMME :

Le programme sera transmis ultérieurement

CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

Un classement Homme et un classement Femme seront établis par catégorie.
Un titre de Champion de France homme et Championne de France femme seront décernés.

FRAIS D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement seront de :

10 euros par compétiteur pour le longue distance

5 euros par compétiteur pour le 2kms sable

COMITE DE COURSE : un briefing OBLIGATOIRE avec tous les compétiteurs sera organisé la veille ou le matin de la course (Cf. Organisation)

Date Limite Engagements : 15/06/25

Championnats de France Côtier Individuels et Interclubs 2025

Du 4 au 6 Septembre 2025 à Dinard *

***Sous réserve de la date des championnats d'Europe 2025 qui n'est pas connue à ce jour.**

Les Championnats de France sont ouverts aux sauveteurs des catégories : Cadets et plus, licenciés à la F.F.S.S. Ce championnat regroupe l'ensemble des épreuves individuelles et de relais du programme sportif Français de la catégorie « Seniors ».

SÉLECTION

Individuelle :

Avoir réalisé au moins **l'épreuve** dans une compétition du calendrier National **avant le 24/08/2025**.

Exemple : pour participer à l'épreuve de sprint aux Championnats de France, le sauveteur sera dans l'obligation d'avoir réalisé l'épreuve de sprint lors d'une compétition inscrite au calendrier national. Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel.

Les sportifs listés sont qualifiés d'office pour cette compétition.

Les équipages de Surfboat ont les mêmes obligations de qualification qu'en épreuve individuelle.

Relais :

- Possibilité d'engager **deux équipes** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve en Open. Si il y a 2 équipes en relais, la moins bonne équipe du club au classement de la course ne marquera pas de point pour le classement général.
- Possibilité d'engager **1 équipe** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve en catégorie Youth (cadet/junior).

Pour prendre part aux relais, chaque compétiteur devra obligatoirement avoir réalisé au moins une épreuve côtière dans une compétition du calendrier national.

Un seul étranger par club et par course pourra participer au relais. Un relais composé d'un étranger pourra être Champion de France.

Les membres des collectifs France sont qualifiés automatiquement sur ces Championnats.

CHAMPIONNAT OPEN

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale (16 premiers).

Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

Pour les épreuves côtières, les sauveteurs étrangers seront rassemblés dans la même série.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

Jour 1 : kayak, nage, sprint, relais sprint, sauvetage planche (2), sauvetage bouée tube

Jour 2 : oceanman, planche, beach flags, relais planche, relais kayak.

Jour 3 : relais combiné, relais mixte, surfboat. Finales individuelles de toutes les épreuves l'après -midi (hormis la nage et le sprint).

Pour le Sprint, les sauveteurs étrangers seront présents dans la même série ou demi-finale.

Surclassement :

Comme en eau plate, les cadets ne peuvent pas être surclassés en junior.

Les cadets et juniors, peuvent donc prendre part aux épreuves seniors et ne pourront pas, à ce moment-là concourir dans aucune épreuve de leur catégorie. Ils seront dans l'obligation de réaliser les critères de qualification seniors.

Pour ce type d'engagement, il faut contacter IMPÉRATIVEMENT la commission sportive !

RECOMPENSES

Individuelle : médailles aux trois premiers hommes et dames par épreuve et par catégorie.

Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

Relais : médailles ou Coupes aux trois premiers relais hommes et dames.

Interclubs : coupes aux trois premiers clubs.

CLASSEMENT INTERCLUBS

Le classement général sera effectué par addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

Pour les épreuves de surf boat, le décompte des points sera le suivant : 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. Seul la meilleure équipe marquera des points.

Au-delà de trois compétiteurs, les points de l'équipe seront bloqués.

Les étrangers n'auront pas de point attribué en individuel ainsi que pour le classement interclub !

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.

Période d'engagement : du 27/08 au 31/08/2025

Championnats de France Côtier Jeunes 2025

Du 13 au 14 septembre 2025 à Argelès Sur Mer (66)

Les Championnats de France sont ouverts aux sauveteurs des catégories Benjamins et Minimes, licenciés à la F.F.S.S.

- Epreuves individuelles : planche, nage, beach flags, oceanman (minimes), mini combiné (benjamins), surfski (minimes) et sprint.
- Épreuves de relais : Sauvetage planche, relais mixte et relais sprint.

SÉLECTION

Individuelles :

Avoir réalisé et terminé au moins une fois **l'épreuve** dans une compétition du calendrier National **avant le 31/08/2025**

Exemple : pour participer à l'épreuve de sprint aux Championnats de France, le sauveteur sera dans l'obligation d'avoir réalisé l'épreuve de sprint lors d'une compétition inscrite au calendrier national. Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel.

Les sportifs Espoirs U15 sont qualifiés directement pour ces championnats.

Relais :

Possibilité d'engager **2 équipes** de relais par sexe, par catégorie et par club dans chaque épreuve.

Pour prendre part aux relais, chaque compétiteur devra obligatoirement avoir réalisé au moins une épreuve côtière dans une compétition du calendrier national.

Les sportifs Espoirs U15 sont qualifiés directement pour ces championnats.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

	Jour 1	Jour 2
Matin	Séries à demi finales Nage, Planche Sauvetage planche Beach flags	Séries à demi finales Sprint Surf ski Océanman /Mini combiné Relais Mixte
Après midi	Finales: Nage Planche Sauvetage planche Beach flags	Finales : Sprint Relais sprint Surf ski Océanman /Mini combiné Relais Mixte

Surclassement :

Comme en eau plate, les benjamins ne peuvent pas être surclassés en minimes.

RECOMPENSES

Individuelle : médailles aux trois premiers hommes et dames par épreuve et par catégorie.

Relais : médailles ou coupes aux trois premiers relais hommes et dames.

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement général par catégorie et par sexe sera effectué. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés.

Les étrangers n'auront pas de point attribué en individuel.

CLASSEMENT INTERCLUBS

Le classement général sera effectué par addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points des relais ne seront pas doublés et seul la meilleur équipe du club par catégorie et par sexe marquera des points. L'autre équipe bloquera les points.

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h30. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.

Période d'engagement : du 03/09 au 07/09/2025

Championnats de France Côtier

Masters 2025

Du 13 au 14 septembre 2025 à Argelès Sur Mer (66)

Le Championnat de France Master de sauvetage côtier est ouvert aux sauveteurs des catégories Master30 et plus, licenciés à la F.F.S.S. Ce championnat regroupe l'ensemble des épreuves individuelles du programme sportif Français de la catégorie "Master"

SÉLECTION

Individuelle : Qualification par épreuve sur une compétition qualificative année N ou N-1.

Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel. Il sera néanmoins récompensé et montera à côté du premier français le précédent. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale (16 premiers). Pour les épreuves côtières, les sauveteurs étrangers seront rassemblés dans la même série si le nombre de série le permet.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

- Epreuves individuelles : Beachflags, Beachsprint, Nage, Planche, Surfski, Oceanman. L'ordre sera déterminé par l'organisateur en fonction des paramètres météorologique et de marée.
- Epreuves de relais : Sauvetage planche, relais mixte et relais sprint.

Possibilité d'engager 1 **équipe** de relais par sexe, par catégorie (R99/R100- R199/R200) et par club dans chaque épreuve.

RECOMPENSES

Individuelle : médailles aux trois premiers hommes et dames par épreuve et par catégorie.

Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **5 euros** par épreuve individuelle.

Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements et devront être acquittés sur l'espace réservé pour être pris en compte avant la clôture des inscriptions.

Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist ne seront pas remboursés.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu le matin avant le début des épreuves. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.

LE REGLEMENT EN VIGUEUR EST CELUI DE LA COMMISSION SPORTIVE.

Date Limite des Engagements : du 03/09 au 07/09/2025

Championnats Régionaux ou Inter-ligues

Un championnat Eau Plate et Côtier par ligue

Chaque Ligue est dans l'obligation d'organiser un Championnat de Ligue dans la spécialité Eau Plate et/ou Côtier. Ce Championnat pourra être transformé en Championnat Interrégional au besoin, sur demande à la commission sportive.

Les dates butoirs fixées pour ces championnats :

16 mars 2025 pour les compétitions eau plate et **24 août 2025** pour les compétitions côtières. (via l'espace réservé ffss.fr)

SELECTIONS

Les modalités de sélections de ce Championnat sont à l'initiative de la Ligue organisatrice. L'organisateur pourra s'appuyer sur le correspondant de son inter-région afin de finaliser cette organisation.

Ce Championnat peut accueillir des sauveteurs d'autres ligues.

PROGRAMME DE LA COMPETITION

Le programme de ce Championnat sera établi sur au moins une journée, avec les 6 épreuves individuelles qui auront lieu lors des Championnats de France de la spécialité.

RECOMPENSES

A l'initiative de l'organisateur.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Un titre de Champion Régional pourra être décerné au sauveteur par catégorie et par épreuve, ou au sauveteur qui aura totalisé le plus grand nombre de points dans chaque catégorie. (En cas d'égalité, le nombre de victoire par épreuve départagera les sportifs.)

CLASSEMENT CLUBS

Le classement général sera effectué par addition des points des compétiteurs de chaque club majoré des points des relais : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

FRAIS D'ENGAGEMENT

A l'initiative de l'organisateur.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille ou le jour de la compétition avant la première épreuve. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents et des changements éventuels du programme de la compétition. **La mise en place de formation de Jeunes officiels (plus de 14 ans) est recommandée lors de ces championnats.**

Le règlement des engagements devra s'effectuer à ce moment-là, faute de quoi, les participants ne pourront pas concourir.

Le SurfBoat





Le Surfboat est une embarcation dont l'équipage est composé de quatre rameurs et un barreur. Cette embarcation était à l'origine destinée au sauvetage côtier. Conçu en Australie dans les années 1930 pour le franchissement des vagues au départ de la plage, il est devenu une discipline sportive comptant de nombreux adeptes en Australie et en Nouvelle-Zélande.

SURFBOAT EN FRANCE :

Depuis 2001, date de l'arrivée du premier Surfboat en France, les clubs de Biarritz, Hossegor, Bègles, Sciez, Hendaye, et Montpellier ont été les acteurs principaux de la discipline. Plusieurs clubs de sauvetage viennent de faire récemment l'acquisition d'un Surfboat, comme Dinard et Messanges tandis que d'autres club ont stoppé l'activité après le COVID

LE SURFBOAT EN EUROPE :

Le Royaume-Uni est le pays dont le nombre de pratiquant est le plus important juste avant la France. Le Surfboat se pratique maintenant aussi en Allemagne, au Danemark, en Italie, en Espagne, et au Portugal.

COMPETITIONS :

En France les compétitions se déroulent sur le mode « Round Robin » : les départs se font avec un maximum de 6 bateaux simultanément. Chaque équipage de 4 rameurs et un barreur effectue trois courses éliminatoires. L'accès à la finale se fait en fonction des points gagnés et cumulés sur les trois courses.

Les équipages s'élancent de la plage en direction de leurs bouées respectives placées à 300m (en France 400 m en Australie). Ils doivent passer la houle, contourner leurs bouées et essayer sur le retour de surfer les vagues jusqu'à la plage. Pour terminer la course, soit l'arrivée se fait entre deux flammes en bord de plage soit le rameur de proue doit sauter de l'embarcation et courir sur la plage pour être le premier à toucher son drapeau.

Les championnats du monde qui ont lieu tous les deux ans sont l'échéance ultime de la discipline.

Date	Principaux Palmares internationaux
2012	Bègles : Argent championnat du monde Master Hommes Australie
2014	Biarritz / Hossegor : Médailles en Open et Masters championnats du Monde France
2016	Biarritz : Bronze championnats Open Hommes d'Australie
2016	Hossegor : Or championnats du monde Open Hommes Pays-Bas
2019	Biarritz : Argent Championnat Masters Hommes d'Australie
2024	Hossegor : Argent championnat du monde Master Femmes Australie



CHAMPIONNATS DE FRANCE : le 6/09/2025 à Dinard (sous réserve des championnats d'Europe)

- ❖ Qualification : L'embarcation, dans sa catégorie, doit avoir participé à une compétition qualificative inscrite dans le calendrier fédéral. Sur la compétition de qualification il doit y avoir au minimum 3 embarcations.
- ❖ L'engagement au championnat de France : Pour chaque embarcation qualifiée on doit avoir au minimum 50% des sportifs qualifiés dans l'équipage inscrit (hormis le barreur qui ne compte pas dans l'effectif).
- ❖ Catégories : U 23 (filles /garçons) / Open (filles /garçons) / Open Mixte
Les mineurs ne sont pas autorisés (uniquement à partir de sénior).

Les U23 ont l'obligation de participer, lors du championnat de France, à la compétition dans leur catégorie dans la mesure il y a 3 embarcations U23. Ils peuvent si ils le souhaitent participer à la compétition en Open.

Format des courses :

- > Jusqu'à 4 embarcations classement en fonctions des places obtenues sur 3 courses
- > Au-delà de 4 embarcations qualification des 4 meilleurs embarcations à l'issu des places obtenues sur 3 courses pour accéder à une finale.

Tarif des engagements : 20euros par équipage par épreuve et par catégorie.

Règlement : disponible à partir du lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1wqgJ9WdGqyS1sZhkPu0luinNCqJdcV7e>

L'Inflatable

Rescue Boat

(I.R.B.)



L'Inflatable Rescue Board (I.R.B.) est utilisé en France pour assurer essentiellement des missions de surveillance et de sauvetage.

Il a été dévoilé pour la première fois sous sa version compétition en France lors de la Rescue 2014.

Ses atouts en terme de légèreté, de maniabilité, de stabilité, de capacité à briser les vagues et à naviguer à contre-courant lui permet d'être performant dans toutes les conditions de sauvetage.

Cette embarcation est sûre, fiable et facile d'entretien.

Ce bateau est transportable par un équipage de deux hommes

Les caractéristiques :

Modèle	ZMSR 380
longueur	3.81 m
poids	78 kg
Capacités Maximum	700 kg
Nombre de places	6
Puissance recommandée	25cv ou 30cv



Compétitions :

Depuis son introduction sur le territoire en 2014 plusieurs manifestations ont été organisées :

- ❖ la Milpro fusion en septembre 2015 à Crozon
- ❖ championnats de France côtier 2017 à Hendaye
- ❖ Coupes de France jusqu'en 2021.

A l'arrêt depuis plusieurs années l'objectif 2024/2025 est de relancer les compétitions et de travailler sur un circuit coupe de France en plusieurs étapes. Pour cela nous aimerions lancer une commission IRB avec les clubs intéressés. Pour postuler merci de candidater sur l'adresse : irb@ffss.fr

Les épreuves :

Conformément au règlement les épreuves réalisées en France seront les suivantes :

- IRB rescue
- IRB rescue masse
- IRB rescue Tube

IRB rescue

- Les compétiteurs se mettent en position, le pilote a de l'eau jusqu'à la taille.
- Au top départ le pilote monte dans le bateau, démarre le moteur est fait route vers la première bouée.
- Le pilote effectue un tour complet (360°) autour de la première bouée dans le sens anti-horaire.
- Il fait ensuite route vers la victime et le singe récupère la victime dans le sens anti horaire.
- L'équipage retourne à la plage, le pilote descend du bateau sans sauter il va toucher le drapeau d'arrivée.

IRB rescue masse

- Les compétiteurs se mettent en position, le pilote a de l'eau jusqu'à la taille.
- Au top départ le pilote monte dans le bateau démarre le moteur est fait route vers la première bouée.
- Le pilote effectue un tour complet (360°) autour de la première bouée dans le sens anti horaire.
- Il fait ensuite route vers la victime et le singe récupère la première victime dans le sens anti horaire.
- L'équipage retourne à la plage, le pilote descend du bateau sans sauter il va faire le tour du drapeau d'arrivée.
- Pendant ce temps le singe remet le bateau près à partir.
- L'équipage enchaîne la même manœuvre avec la seconde victime

IRB rescue masse French version

Similaire à l'IRB Masse avec une inversion du pilote et de l'équipier lors du deuxième tour.

IRB rescue Tube

- Les compétiteurs se mettent en position, le pilote a de l'eau jusqu'à la taille.
- Au top départ le pilote monte dans le bateau, démarre le moteur est fait route vers la première bouée.
- Durant le trajet le singe s'équipe de sa bouée tube
- Le pilote effectue un tour complet (360°) autour de la première bouée dans le sens anti horaire.
- Le singe saute à l'eau pour nager 25 m et clipser la victime.
- Il fait ensuite route vers l'IRB dans le sens anti-horaire.
- L'équipage remonte la victime et retourne vers la plage en contournant la bouée dans le sens anti horaire.
- La victime montre bien en évidence la sangle de la bouée tube qu'il garde autour de la taille.
- Le pilote descend du bateau sans sauter il va toucher le drapeau d'arrivée.

Contact : maxime.poutriquet@ffss.fr / irb@ffss.fr

Transfert de Licence

Un transfert est un changement de club effectué à n'importe quel moment de la saison sportive.

En changeant de club au terme d'une saison N, un athlète licencié dans un club durant la saison N sera dans une situation de transfert durant la saison N+1.

Cela s'entend même s'il n'a pas renouvelé sa licence dans son club initial au début de la saison N+1.

Généralités :

1. **Un seul** transfert par saison sportive est autorisé.
2. Une interruption d'une année entraîne d'office la liberté pour le sauveteur de signer, à quelque moment que ce soit, une licence dans un club de son choix, sans transférer.
3. Un transfert est **gratuit**
4. Il est interdit de transférer entre l'inscription et la fin d'une compétition nationale.
5. Un transfert en cours de saison sportive n'engendre pas d'édition de nouvelle licence.

Le club accueillant un licencié souhaitant transférer saisit la commission sportive nationale par mail à sport@ffss.fr afin de procéder à une demande officielle de transfert en même temps qu'il informe le club quitté.

Le club d'accueil contacte le club quitté afin que ce dernier informe la commission sportive nationale par mail de son accord ou de son désaccord éventuel.

L'information du transfert n'arrivant que du club d'accueil ne garantirait en aucune manière le fait que le club quitté ait été informé. Un athlète mineur ne pourra transférer qu'avec l'accord écrit (lettre ou mail) de son représentant légal reçu par le club d'accueil.

Le transfert sera effectif à l'aboutissement de toutes les procédures administratives et informatiques

Remarque : lors du changement de saison, le sportif souhaitant changer de club n'a pas besoin de faire de demande de transfert tant que sa licence n'a pas été renouvelée.

Renseignements : sport@ffss.fr

CLASSEMENT

NATIONAL

DES CLUBS

2025

Ce classement, ouvert à tous clubs affiliés à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, vise à établir une hiérarchie sportive des associations. Il met en avant la pratique des sportifs en lien avec la performance ainsi que le travail réalisé dans le domaine de la formation des jeunes.

Ce classement ne pourra être possible qu'avec la plus grande attention apportée aux résultats et à leur envoi dans les délais prévus à la commission sportive.

- ✓ Les six premiers clubs de ce classement seront considérés comme des clubs ELITE de la FFSS.
- ✓ Les six autres seront eux considérés comme des clubs de première Division de la FFSS.
- ✓ Les autres clubs classés n'auront pas d'appellation particulière.

Modalité de calcul :

I Points de Développement

1. **Mise en place d'une École de Sauvetage Sportif (E.S.S.)**
 - 1 étoile = 1000 pts**
 - 2 étoiles = 3500 pts**
 - 3 étoiles = 6000 pts**

II Points de Participation

1. **Participation aux compétitions inscrites au calendrier National**
Nombre de participants sur au moins une compétition x 20 points

III Points de Performance

1. **Équipe de France A**

Une Sélection en équipe de France A par athlète = 150 pts

Une Sélection en équipe de France A' par athlète = 100 pts

2. **Titres internationaux**

OPEN et YOUTH Championnats du Monde / World Games

OR	= 200 pts
ARGENT	= 100 pts
BRONZE	= 70 pts

OPEN et YOUTH Championnats d'Europe

OR	= 150 pts
ARGENT	= 80 pts
BRONZE	= 50 pts

3. Classement Clubs aux Championnats de France

Récupération des points au classement général de chaque compétition nationale

4. Classement Clubs à la FRENCH RESCUE

Récupération du total des points au classement général de la compétition affecté du coefficient 2

Permet de valoriser le travail des clubs sur les deux valences du sauvetage sportif et de compenser la non attribution de points d'engagement sur cette compétition.

5. Mise en liste

Espoirs U15 et U17 listés par le ministère chargé des Sports

= 50 pts

LES RECONNAISSANCES MINISTÉRIELLES

**LISTES DE HAUT NIVEAU
ELITE
SENIOR
RELEVE**

**COLLECTIFS NATIONAUX (-19 ans / 19-23 ans, +23 ans)
ET ESPOIRS (reconnus par le Ministère)**

Les critères d'inscription sur les listes Ministérielles pour les sportifs de la FFSS

Le rythme ministériel d'apparition sur les listes d'athlètes de haut niveau se fait au 1er janvier N+1

Remarques :

Ces critères peuvent évoluer cette saison en fonction du retour du Ministère chargé des sports lors de la validation du nouveau PPF en 2025.

Discipline SAUVETAGE SPORTIF (Côtier ou eau plate)		
Critères d'entrée en liste	Compétitions de référence	Place de l'athlète
ELITE <i>(Statut réservé à la catégorie Open)</i>	Championnats du Monde (tous les 2 ans) Épreuves individuelles	1 ^{ère} place
	Championnat du Monde (tous les 2 ans) Épreuves par équipe	1 ^{ère} place
	Jeux Mondiaux (tous les 4 ans) Épreuves individuelles	1 ^{ère} place
	Jeux Mondiaux (épreuves eau plate) Épreuves par équipes	1 ^{ère} place
Liste SENIOR <i>(Statut réservé à la catégorie Open)</i>	Championnats du Monde (tous les 2 ans) Épreuves individuelles	Classé de 2 à 8
	Championnats du Monde (tous les 2 ans) Épreuves par équipes	Classé de 2 à 4
	Jeux Mondiaux (tous les 4 ans) Épreuves individuelles	Classé de 2 à 8
	Jeux Mondiaux (tous les 4 ans) Épreuves par équipes	Classé de 2 à 4
	Compétition inscrite sur le calendrier national ou international	Record du monde homologué
	Championnats d'Europe (tous les 2 ans) Épreuves individuelles	Classé 1 à 4
	Championnats d'Europe (tous les 2 ans) Épreuves par équipes	Classé 1 à 3

	Compétitions de référence	Place de l'athlète	Catégories
<p style="text-align: center;">Liste RELÈVE</p> <p style="text-align: center;"><i>(Statut réservé aux catégories U19 et U23)</i></p>	Championnat du Monde OPEN	Participation	U23 Uniquement
	Championnats d'Europe OPEN	Participation	U23 Uniquement
	Championnat du Monde JUNIOR	1 à 12 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais	U19 Uniquement
	Championnat d'Europe JUNIOR	1 à 8 en épreuves individuelles 1 à 6 en Relais	U19 Uniquement
	Meeting international Eau Plate Warendorf	1 à 16 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais des nations	U19 et U23
	Meeting international Côtier Celtic Cup	1 à 16 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais des nations	U19 et U23
	Meeting international Côtier Oceanperf challenge	1 à 16 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais des nations	U19 et U23
	Orange Cup Hollande (Eau plate)	1 à 16 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais des nations	U19 et U23
Compétition inscrite sur le calendrier national ou international	Record d'Europe ou du monde	U19	

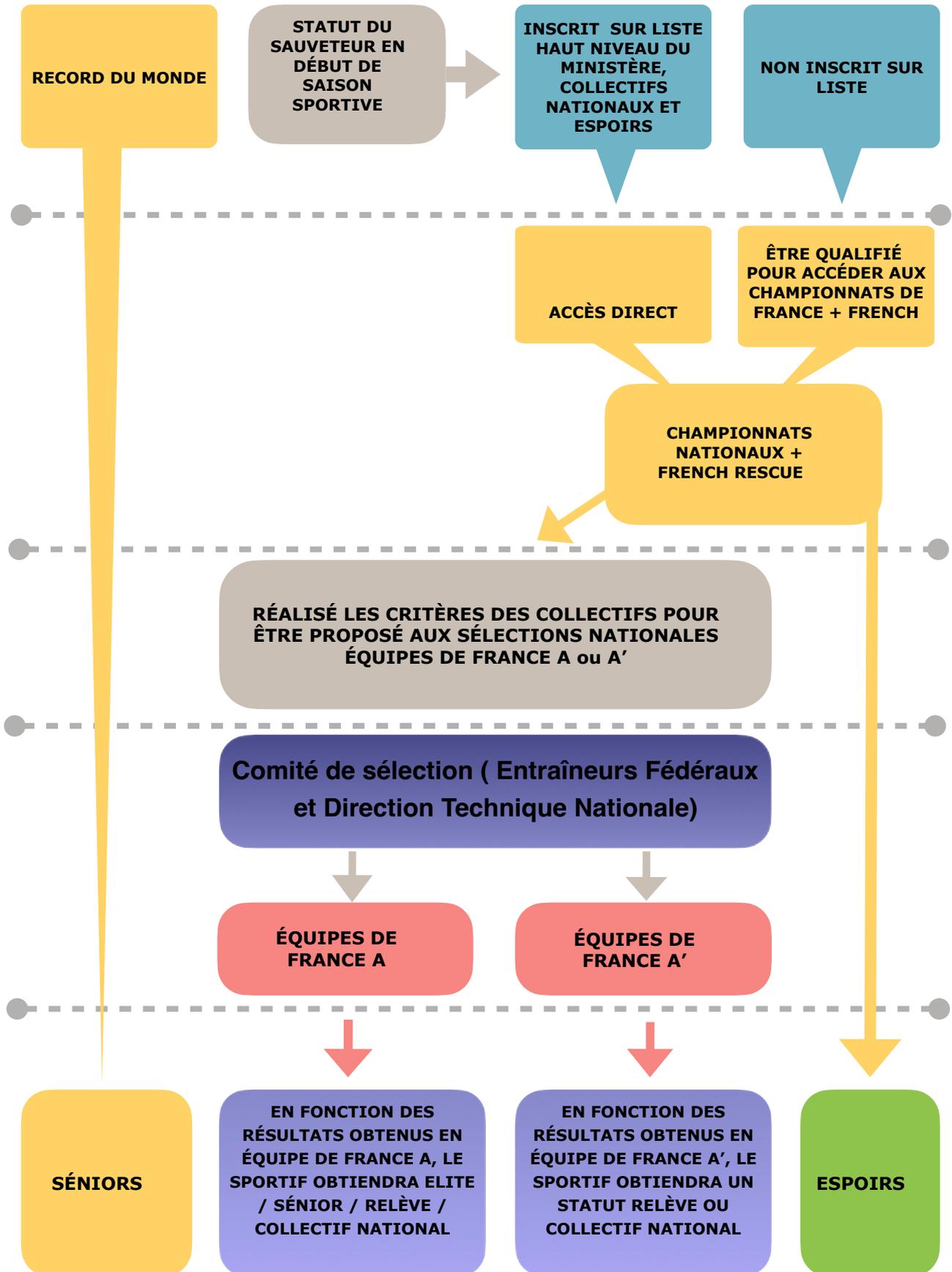
	Compétitions de référence	Place de l'athlète	Catégories
<p style="text-align: center;">Collectif National</p>	Championnat du Monde OPEN	Participation	> U23
	Championnats d'Europe OPEN	Participation	> U23
	Meeting international Eau Plate Warendorf	Participation	U19 et U23
	Meeting international Côtier Celtic Cup	Participation	U19 et U23
	Meeting international Côtier Oceanperf challenge	Participation	U19 et U23
	Orange Cup Hollande (Eau plate)	Participation	U19 et U23

	Âge de référence	Référence
Liste Espoir	U 15	12 premiers garçons et 12 premières filles au classement général des Championnats de France Eau plate et côtier cumulés Soit un total de 24 Athlètes
	U17	8 premiers garçons et 8 premières filles au classement général des Championnats de France Eau plate et côtier cumulés Soit un total de 16 Athlètes

Statuts possibles en fonction de l'âge de l'athlète :

Catégories (ancien nom) :	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors	Séniors
Âges :	11 / 12	13 / 14	15 / 16	17 / 18	> 18	
Catégories (nouveaux noms) :	U13	U15	U17	U19	U23	> U23
Statuts possibles :	Aucun	Espoir Relève	Espoir Relève Sénior Elite	Collectif National Relève Sénior Elite	Collectif National Relève Sénior Elite	Collectif National Sénior Elite Reconversion

ACCÈS À UN STATUT SPORTIF



L'appartenance à une liste de haut niveau ministérielle (Elite, Senior, Relève) peut offrir des avantages (selon sa catégorie) d'ordre financier, médical, matériel, accompagnement scolaire universitaire et professionnel, ...).

Pour ceux qui n'ont pas pu obtenir un statut SHN il seront qualifiés en Collectif National par le Ministère.

Le Ministère ne fait pas de distinction entre les - de 19 ans et les 19 ans et +.

Ces collectifs sont également un mode de reconnaissance interne à la fédération qui permet de reconnaître des groupes d'athlètes.

Pour les plus jeunes appartenant à la catégorie minime (13-14ans), ils peuvent prétendre obtenir un statut Espoir (U15) et pour les cadets (15-16 ans) un statut Espoir (U17).

U15 = seront listés les 12 meilleurs minimes garçons et filles au classement général en cumulant les points obtenus en Eau Plate lors du championnat de France et en Côtier lors du championnat de France Côtier de la même saison.

U17 = seront listés les 8 meilleurs minimes garçons et filles au classement général en cumulant les points obtenus en Eau Plate lors du championnat de France et en Côtier lors du championnat de France Côtier de la même saison.

La publication des listes des sportifs référencés auprès du Ministère chargé des Sports se fait au 1er Janvier de l'année N+1 après la fin de la saison sportive. Le statut est valable un an à partir de sa publication sur le portail du ministère.

L'appartenance à un statut listé ne donne pas que des droits puisque le premier des devoirs est de se soumettre à la Surveillance Médicale Réglementaire obligatoire. Tous les athlètes SHN doivent également respecter la convention signée lors de leur entrée en Liste.

Critères de sélection en équipe de France : Détails en fonction des championnats internationaux à partir du lien suivant :

-> Jeux Mondiaux (disponible fin novembre)

-> championnats d'Europe, championnats d'Europe (disponible fin janvier)

https://drive.google.com/drive/folders/1mhsthjalSwTEq0t1z6DynSD7uZ3u0Ux4?usp=share_link

CRITERES PRÉ-SÉLECTIFS POUR LES MOINS DE 19 ANS

Ces données seront attachées aux catégories JUNIOR et CADET (YOUTH).

- Obligation du respect de la charte des athlètes de haut niveau.
- Participation aux Championnats de France « eau plate ».
- Participation à « la FRENCH RESCUE ».
- Participation aux Championnats de France « côtier ».
- Obligation de participation aux regroupements du « Collectif France ».

Deux possibilités :

❖ **Première voie : Eau Plate**

➤ Réaliser **UN** minima « pré sélectif » minimum (tableau ci-dessous), lors des Championnats de France N1 ou de la FRENCH RESCUE ou compétition internationale

	OBSTACLES	MANNEQUIN	COMBINE	MANNEQUIN PALMES	MANNEQUIN PALMES et BOUEE TUBE	SUPER SAUVETEUR
FEMME	2.23.46	41.57	1.25.85	1.03.00	1.06.50	2.47.82
HOMME	2.09.15	34.39	1.10.59	54.50	58.50	2.28.23

❖ **Deuxième voie : CÔTIER**

➤ Être dans les **SIX** premiers (ères) des sauveteurs sur 2 **épreuves lors de la même compétition** dans sa catégorie lors de la FRENCH RESCUE.

+ ETRE SÉLECTIONNÉ EN EQUIPE DE FRANCE A OU A'

La sélection sera établie à l'issue de la FRENCH RESCUE.

EXCEPTIONS

La commission sportive se réserve le droit d'analyser des cas spécifiques d'athlètes n'ayant pu répondre aux exigences générales

Contact : Sport@ffss.fr

CRITERES PRÉ-SÉLECTIFS POUR LES 19 ANS à 23 ANS

- Participer aux Championnats de France de sa spécialité.
- Participer à « FRENCH RESCUE ».
- Participer à une compétition définie par la commission sportive si besoin.
- Signer la charte de sportif de haut niveau.
- Participer à la ou les compétitions Internationales pour lesquelles le sauveteur sera sélectionné sous peine de sanction envers son club et lui-même.

Deux possibilités :

❖ **Première voie : Eau Plate**

➤ Réaliser UNE performance dans la grille ci-dessous aux Championnats de France N1 ou à la FRENCH RESCUE ou Compétition nationale référencée

➤ Les performances réalisées dans le cadre des compétitions internationales par des sauveteurs de l'Equipe de France donnent accès à la grille ci-dessous. (En série ou en finale)

	OBSTACLES	MANNEQUIN	COMBINE	MANNEQUIN PALMES	MANNEQUIN PALMES et BOUEE TUBE	SUPER SAUVETEUR
FEMME	2.21.20	40.50	1.24.50	1.01.50	1.05.00	2.42.00
HOMME	2.06.00	33.50	1.08.50	53.00	57.00	2.24.00

❖ **Deuxième voie : CÔTIER**

➤ Être dans les **8** premiers (ères) des sauveteurs Français sur 2 épreuves de la FRENCH RESCUE.

➤ Être dans les **8** premiers (ères) d'une finale lors des compétitions internationales dans le cadre d'une sélection en Equipe de France.

+ ETRE SÉLECTIONNÉ EN EQUIPE DE FRANCE A OU A'

La sélection sera établie à l'issue de la FRENCH RESCUE.

EXCEPTIONS

La commission sportive se réserve le droit d'analyser des cas spécifiques d'athlètes n'ayant pu répondre aux exigences générales

Contact : Sport@ffss.fr

CRITERES PRÉ-SÉLECTIFS POUR LES PLUS DE 23 ANS

- Participer aux Championnats de France de sa spécialité (Hors short course).
- Participer à la « FRENCH RESCUE ».
- Participer à une compétition définie par la commission sportive si besoin.
- Participer à la ou les compétitions Internationales pour lesquelles le sauveteur sera sélectionné sous peine de sanction envers son club et lui-même.

Deux possibilités :

❖ **Première voie : Eau Plate**

➤ Réaliser UNE performance dans 1 épreuve entrant dans la grille ci-dessous au **Championnat de France, à la FRENCH RESCUE ou Compétition nationale référencée**

➤ **Les performances réalisées dans le cadre des compétitions internationales par des sauveteurs de l'Equipe de France donnent accès à la grille ci-dessous. (En série ou en finale)**

	200 M OBSTACLES	50 M MANNEQUIN	100 M COMBINE	100 M MANNEQUIN PALMES	100 M MANNEQUIN PALMES BOUEES	200 M S.L.S.
FEMME	2.19.00	39.50	1.20.50	1.00.00	1.03.50	2.38.50
HOMME	2.02.50	32.50	1.06.50	51.50	55.50	2.20.00

❖ **Deuxième voie : CÔTIER**

➤ Être dans les **quatre** premiers (ères) des sauveteurs français sur 2 **épreuves lors de** lors de la FRENCH RESCUE.

➤ Être dans les **8** premiers (ères) d'une finale lors des compétitions internationales dans le cadre d'une sélection en Equipe de France.

Être dans les **8** premiers (ères) d'une finale lors des compétitions internationales dans le cadre d'une sélection en Equipe de France.

+ ETRE SÉLECTIONNÉ EN EQUIPE DE FRANCE A.

La sélection sera établie à l'issue de la FRENCH RESCUE.

EXCEPTIONS

La commission sportive se réserve le droit d'analyser des cas spécifiques d'athlètes n'ayant pu répondre aux exigences générales.

Contact : Sport@ffss.fr

LES STRUCTURES D'ENTRAINEMENTS FÉDÉRALES

- Excellence**
- Accession nationale**
- Accession territoriale**

Organisation des structures PPF

Dans le cadre de la stratégie de l'optimisation de la performance, la fédération s'appuie sur plusieurs structures fédérales réparties sur tout le territoire national afin de pouvoir accompagner au mieux les athlètes vers le Haut Niveau. Ce maillage territorial national des structures PPF s'appuient sur des clubs supports (hormis le pôle France) afin d'accueillir les sportifs qui souhaitent entrer dans un programme d'accession au haut niveau tourné vers les jeunes en fonction du cahier des charges définis par la fédération.

Les jeunes qui vont intégrer une de ces structures pourront par la suite alimenter les équipes de France jeunes et accéder à la haute performance.

Sur la rentrée 2024/2025 on dénombre 21 athlètes inscrits sur le Pôle France, 30 sur les structures d'accession nationales et 42 sur les structures d'accession territoriales.

Les deux disciplines du sauvetage sportif sont proposées pour chaque structure avec une dominante "eau plate " ou "côtier"

Un référent fédéral est chargé d'assurer le suivi et le fonctionnement de l'ensemble des structures fédérales (excellence, accession nationale et territoriale). Il est en lien avec les coordonnateurs définis de chaque structure.

Il s'assure que les objectifs définis ci-dessous soit mis en oeuvre sur les différentes structures :

- Préparer les sportifs inscrits dans la catégorie « Jeune » de la liste des sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums mondiaux juniors. Un flux doit également exister vers la structure supérieure (pôle France).
- Connaissances des principales exigences non seulement de la natation sportive mais surtout de celles plus spécifiques des différentes spécialités en sauvetage en eau plate et côtier.
- Une batterie de tests et d'évaluations devra être faite :
 - Test Vma du 400m
 - Test de musculation (traction, développé couché, squat...)
 - Grille d'évaluation technique (point technique évalué sur l'athlète en fonction des différentes épreuves)
 - Evaluation des progressions lors des compétitions (chronos et places obtenues) et du pourcentage d'athlètes sélectionnés en équipe de France jeune.

-> Les 7 structures labellisées pour la période 2022-2025



1 Structure d'Excellence (eau plate / côtier) :



2 Structures d'Accession Nationale :



4 Structures d'Accession Territoriale :



Structure d'Accession
TERRITORIALE
SAUVETAGE SPORTIF



Structure d'Accession
TERRITORIALE
SAUVETAGE SPORTIF



Structure d'Accession
TERRITORIALE
SAUVETAGE SPORTIF



Structure d'Accession
TERRITORIALE
SAUVETAGE SPORTIF

SUIVI MÉDICAL

Certificats médicaux

Pour les sportifs licenciés mais non compétiteurs, l'article L.3622-1 du Code de la santé publique prévoit que la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Pour les sportifs désirant faire de la compétition, l'article L.3622-2 du Code de la santé publique précise que la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive attestant la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme qui doit dater de moins d'un an.

Leur objectif est avant tout préventif afin de rechercher d'éventuelles anomalies biologiques qui pourraient être à l'origine ou les conséquences de véritables pathologies liées à la pratique sportive

Surveillance Médical Règlementaire (SMR)

Cette surveillance est obligatoire pour tous les sportifs inscrits au portail du Ministère chargé des Sports sur liste de haut niveau (ÉLITE / SÉNIORS ET RELÈVE), collectifs nationaux et Espoirs.

Le coût de l'examen du sportif est pris en charge par la FFSS.

L'examen est obligatoire à l'entrée sur liste de haut niveau une fois par an.

(cf articles A321-3 à A321-8 du Code du Sport)

Le Médecin Fédéral en charge du Sportif :

Le **Dr Brice PEREYRE** est chargé au sein de la FFSS de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale.

Il assure également le suivi médical des sportifs listés du sud-ouest.

Il peut établir un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives au vu des résultats de cette surveillance médicale.



Contact : smr@ffss.fr

DOPAGE

En France, le gouvernement définit et met en place un certain nombre de règles et de principes sur lesquels repose la lutte antidopage. Cette réglementation est en conformité avec les exigences de l'Agence Mondiale Antidopage telles que définies dans le code mondial antidopage 2015.

La réglementation antidopage française elle, est inscrite dans le [code du sport](#) (livre II, titre 3 et 4 en particulier).

La lutte contre le dopage passe notamment par la réalisation de contrôles antidopage qui permettent de déterminer si un sportif a fait usage de substances ou méthodes interdites figurant sur la liste des produits interdits, fixée chaque année par décret.

Un **contrôle antidopage** consiste en un prélèvement, le plus souvent, d'un échantillon d'urine ou de sang et, plus rarement, de salive, de phanères ou d'opération de dépistage de l'imprégnation alcoolique. Ces contrôles sont réalisés dans le respect de la confidentialité et de l'intimité du sportif, sous la surveillance constante de la personne chargée du contrôle et/ou d'une personne mandatée et formée à cet effet.

Tout sportif entrant dans le champ de la définition du **code du sport** - personne qui participe à une manifestation sportive organisée ou autorisée par une fédération sportive française ou donnant lieu à une remise de prix, ou qui s'entraîne en vue de participer à une telle manifestation - quel que soit son niveau, est susceptible de devoir se soumettre à un contrôle antidopage dans le cadre d'une compétition ou d'un entraînement.

Les échantillons prélevés sont analysés par un laboratoire accrédité par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et font l'objet d'un rapport d'analyse qui fait état, ou non, de la présence d'une ou plusieurs substances interdites.

Les violations des règles antidopage ne sont pas nécessairement constatées par l'analyse d'un échantillon prélevé lors d'un contrôle antidopage. En effet, plusieurs violations dites non-analytiques peuvent également donner lieu à des sanctions, qu'elles soient commises par un sportif ou une autre personne, comme le refus de se soumettre à un contrôle, un manquement à l'obligation de localisation, ou 3 contrôles manqués dans un délai de 12 mois pour les sportifs soumis à obligation de localisation (groupe cible).

Lorsqu'une violation des règles antidopage est constatée, une **procédure disciplinaire** est déclenchée par l'organisation antidopage compétente - l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) en France. Le sportif ou la personne poursuivie encourt une interdiction de participer directement ou indirectement à toute manifestation sportive, organisée par une fédération sportive ou non, ainsi qu'aux entraînements, pouvant être temporaire ou définitive en fonction du degré de gravité de la violation. La personne encourt également une interdiction d'exercer des fonctions d'encadrement ou d'entraînement et de prendre part à toute autre activité d'une fédération sportive, une ligue professionnelle ou le comité national olympique et sportif français.

Le rôle du Ministère

Etant partie de la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, la France s'est engagée à prendre **les mesures nécessaires pour assurer la conformité de son droit interne aux principes du code mondial antidopage**, qui fixe notamment les règles applicables aux contrôles et aux procédures disciplinaires. À chaque révision du code mondial antidopage, le Ministère des Sports se livre donc à un travail de transposition de ces principes dans le respect du droit français et des principes constitutionnels, en associant l'AFLD à ce travail.

Créée en 2006 comme **autorité publique indépendante**, l'AFLD est chargée de mettre en place les contrôles antidopage et de sanctionner les auteurs des violations qu'elle constate. Signataire du code mondial antidopage, cette agence est tenue de se conformer aux règles qu'il édicte. Le Ministère verse une dotation annuelle à l'AFLD lui permettant de réaliser, notamment, ses missions de contrôle et de conduire des procédures disciplinaires.

Plan de lutte

contre

les Noyades

AISANCE AQUATIQUE

Pour les enfants de 4 à 6 ans

Dans le temps scolaire
(Classes bleues)

Périscolaire et extrascolaire
(Stages Bleus)

Nombre de séances

8 x 
40 mn

sur 1 ou
2 semaines

L'aisance aquatique pour les enfants de 4 à 6 ans

Accessible dès 3 ans, l'acquisition de l'aisance aquatique s'organise en collectivité à partir de 4 ans :

Les « CLASSES BLEUES » organisées pour des enfants de 4 à 6 ans se déroulent sous forme d'un apprentissage massé* de l'aisance aquatique, sur le temps scolaire.

L'apprentissage dans ce cadre s'organise sur une ou deux semaines avec une pratique quotidienne ou biquotidienne de séances de 40 à 45 minutes. La même organisation dans le temps extrascolaire (stage centre de loisirs et vacances) s'appelle un « STAGE BLEU ».

L'aisance aquatique : la porte d'entrée vers le savoir nager.

*Apprentissage massé : séances groupées



Pour tous renseignements sur l'aisance aquatique

et les formations : sport@ffss.fr

Les Écoles de Sauvetage Sportif



Contexte

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme souhaite développer et mettre en avant ses écoles de sauvetage. Actuellement, seulement 10 associations bénéficient de l'agrément École Nationale de Sauvetage... L'objectif est d'augmenter significativement ce chiffre. A compter du 1er octobre 2023, les Écoles de Sauvetage Sportif (ESS) remplacent les Écoles Nationales Sauvetage.

Le dispositif ESS est décliné en 3 niveaux (de 1 à 3 étoiles) selon le cahier des charges en pièce jointe.

Au travers de cette note fédérale, nous souhaitons vous présenter les avantages significatifs de la nouvelle labellisation ESS des associations au sein de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS).

La labellisation est donc une démarche volontaire qui permet à nos associations de bénéficier d'un soutien renforcé et de développer une excellence reconnue dans leurs activités de sauvetage sportif.

Voici les principaux avantages de cette démarche :

Reconnaissance de qualité et de professionnalisme :

La labellisation délivrée par la FFSS, de par les normes et critères stricts à respecter, atteste de la crédibilité, du professionnalisme et de la qualité des actions menées par nos associations et de leurs installations sportives. C'est un gage de confiance pour les bénéficiaires de nos interventions et pour les partenaires institutionnels, renforçant ainsi notre crédibilité dans le domaine du sauvetage et du secourisme

Développement des athlètes :

Les clubs labellisés sont voués à être mieux équipés pour offrir un environnement d'entraînement et de compétition propice au développement du sauvetage sportif. Cela peut conduire à l'identification et au développement de jeunes talents, favorisant ainsi leur progression.

Appui et soutien financier :

La labellisation facilite l'accès à des subventions. Dans le cadre du Projet Sportif Fédéral de l'Agence Nationale du Sport, des aides spécifiques seront accordées aux structures labellisées ESS.

Cette reconnaissance officielle augmente les chances de réussite des demandes de financement, permettant ainsi le développement et la pérennité des activités des associations.

Soutien matériel :

La fédération envisage de soutenir matériellement les nouvelles structures labellisées. Du matériel fédéral pourra être offert aux structures labellisées (kit de communication...) ou proposé à moindre coût (mannequins...).

Développement de réseaux :

Grâce à la labellisation, nos associations rejoignent un réseau d'acteurs du sauvetage et du secourisme reconnus. Cela favorise les échanges de bonnes pratiques, les synergies entre associations, et renforce la cohésion au sein de la communauté de sauveteurs et de secouristes.

Visibilité accrue :

Être labellisées par la FFSS donne une visibilité accrue aux associations. Cela facilite leur promotion auprès du grand public et attire de nouveaux adhérents, bénévoles et partenaires, renforçant ainsi leur capacité d'action et leur impact sur le territoire.

Les clubs labellisés intègrent alors un réseau plus vaste de clubs reconnus et bénéficient ainsi d'une meilleure visibilité au niveau régional, national ou international. Cela peut ouvrir des opportunités de partenariats, de compétitions et de collaborations.

Les structures labellisées ESS seront référencées sur le nouveau site Internet de la FFSS qui disposera d'une cartographie interactive.

Structuration et organisation :

La recherche de la labellisation peut amener les clubs à revoir leur organisation interne, leurs procédures et leur gouvernance, conduisant à une meilleure structuration et une gestion plus efficace.

Engagement envers l'éthique sportive :

Les clubs labellisés seront tenus de respecter des valeurs et des principes éthiques dans leur pratique sportive. Cela peut contribuer à promouvoir un esprit sportif positif et à lutter contre le dopage, la tricherie, les comportements déloyaux, et toutes autres formes de violences.

=> Procédure de pour obtenir la labellisation

La demande de labellisation s'effectue en 2 temps :

- **Etape 1 :** Je complète le formulaire en ligne de demande de labellisation via le lien ci-dessous

[Formulaire de labellisation ESS](#)

=> La Direction Technique Nationale m'adresse un accusé de réception et m'ouvre un dossier spécifique.

- **Etape 2 :** Je dépose les éléments de preuve dans l'espace de stockage qui me sera dédié.

Ensuite, après instruction de l'ensemble des éléments, je recevrai sous 15 jours une réponse de la DTN (accord de labellisation, refus ou demande de pièces complémentaires).

- **Période transitoire :**

Les structures agréées ENS bénéficient automatiquement de la labellisation 1 étoile pour la saison 2023/2024. En revanche, pour accéder à la labellisation 2 ou 3 étoiles, les structures devront réaliser la procédure de demande de labellisation.

Pilotage et suivi

Le suivi du dossier ESS est assuré par Maxime POUTRIQUET

Pour tous renseignements complémentaires, il convient d'adresser un courriel à l'adresse sport@ffss.fr

En conclusion, la labellisation des associations au sein de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme offre un ensemble d'avantages qui contribuent à l'excellence de nos actions et renforcent notre position en tant qu'acteur majeur de la sécurité et du sauvetage en France. Nous encourageons vivement toutes nos associations à entreprendre cette démarche et à s'engager dans une quête d'excellence et d'efficacité pour le bien-être de nos concitoyens.

Les degrés de Capacité en eau plate : « Bouées »

Attestés par une personne ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur et délivrés par un club FFSS.



Bouée Blanche

- Nager 25m sur le ventre et 25m sur le dos
- Sauter d'un plot muni d'une bouée tube en bandoulière
- Sauter, récupérer un objet flottant situé à 15m du bord, le ramener
- Se placer devant un obstacle, passer dessous en effectuant un aller puis un retour sans se tenir
- Savoir porter assistance à une personne à moins de 5m du bord en lui lançant un objet flottant (bouée, planche ...) ou en lui tendant un objet permettant de le ramener au bord.



Bouée Jaune

- Nager 100m sans matériel et sans arrêt
- Sauter avec une bouée tube et palmes à la main puis chausser et effectuer 25m
- Savoir remorquer un mannequin flottant sur 12.5m avec et sans palmes
- Effectuer 25m en récupérant au passage 4 anneaux répartis équitablement entre 1m20 et 2m de profondeur
- Ramener un copain situé à moins de 15m du bord à l'aide d'une planche sans palme.



Bouée Verte

- Nager 50m, chausser les palmes et enfiler la bouée tube, puis nager 50m
- Sauter avec une bouée tube, nager 50m avec la bouée tube, clipser un camarade, agiter un bras afin d'appeler de l'aide
- Plonger, nager 12m50, rechercher un mannequin à une profondeur de 2m maximum, le remorquer sur 12m50
- Effectuer 10m sous l'eau sans palme et sans poussée d'un mur
- Remorquer une personne de même gabarit avec des palmes sur 25m



Bouée Rouge

- Effectuer un 200m avec franchissement d'obstacle
- Plonger avec palmes et bouée tube, clipser un camarade, le remorquer sur 25m
- Réaliser un 50m mannequin réglementaire
- Effectuer 25m sous l'eau avec des palmes
- Plonger du bord, chercher un camarade à 12m du bord, le ramener, le sortir de l'eau et écarter tout danger
- Connaître les trois numéros d'urgence (pompiers, SAMU, police)

Bouée de Bronze



- Nager 35m nage libre, rechercher un mannequin scolaire, le remorquer sur 15m, chausser les palmes et la bouée tube, nager 50m avec palmes et bouée tube en moins de 2min
- Savoir remorquer un mannequin avec des palmes sur une distance de 50m
- Nager 25m, effectuer une apnée de 12m50, récupérer un mannequin adulte, le remorquer pendant 12m50
- Plonger du bord, chercher un camarade à 20m du bord, le ramener, le sortir de l'eau, et écarter tout danger, savoir passer l'alerte

Bouée d'Argent



- Effectuer un 400m Nagé en moins de 7 minutes 30
- Effectuer un 200m super sauveteur
- Effectuer l'épreuve du 50m mannequin en moins de 1 minute 10
- Effectuer un 100m combiné
- Départ dans l'eau, savoir nager 25m sous l'eau sans palme
- Avoir le PSC1
- Connaître le règlement sportif fédéral

Bouée d'Or



- Effectuer un 800m palme masque et tuba en moins de 13 minutes pour les hommes et 13 minutes 30 pour les femmes
- Effectuer un 200m super sauveteur en moins de 3 minutes 30 pour les hommes et 3 minutes 40 pour les femmes
- Effectuer dans une compétition officielle F.F.S.S., un 100m combiné, et une autre épreuve au choix
- Savoir remorquer un mannequin avec et sans bras propulsif sur une distance de 50m et sans palme
- Effectuer 50m en apnée avec palmes, départ dans l'eau
- Avoir le PSE1.

Les degrés de Capacité en côtier : « Bonnets »

Attestés par une personne ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur et délivrés par un club FFSS.



Bonnet Blanc : sur un plan d'eau calme, peu profond (de l'eau jusqu'à la poitrine).

- Effectuer un parcours de Course-Nage-Course, les sauveteurs doivent maîtriser les techniques de « lever des genoux » et du « Dauphin ».
- Sur ce même plan d'eau effectuer un parcours en planche de sauvetage (planche de type nipper board selon l'âge des participants). Les sauveteurs doivent maîtriser les techniques de remontée sur la planche, se propulser à plat ventre et à genoux, faire un virage.
- Sur ce même plan d'eau le sauveteur doit effectuer un parcours de nage avec une bouée tube sans palme, en positionnant correctement son harnais.



Bonnet Jaune : sur un plan d'eau calme mais profond.

- Effectuer un parcours de Course-Nage-Course et planche de sauvetage.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage avec une bouée tube et des palmes.



Bonnet Vert : sur un plan d'eau agité (vaguelettes) mais peu profond.

- Effectuer un parcours de Course-Nage-Course et planche de sauvetage.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage avec une bouée tube et des palmes. L'adaptation au milieu naturel doit être repérée.

Bonnet Rouge : sur un plan d'eau agité (vagues de 50cm minimum)



- Effectuer un sauvetage en planche sans jamais perdre le contact avec la victime.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube avec palmes, le sauveteur doit éviter que la victime avale de l'eau.
- Effectuer un mini combiné de sauvetage côtier.
- Sur un plan d'eau calme, effectuer un parcours en surf ski, en eau profonde le stagiaire doit être autonome.

Bonnet de Bronze : sur un plan d'eau agité (vagues de 50cm minimum).



- Effectuer un parcours de course-nage-course
- Effectuer un parcours de planche en alternant les positions à genoux et à plat ventre.
- Répondre à quatre questions simples sur le règlement s'y rapportant, une erreur est admise.

Bonnet d'Argent : sur un plan d'eau très agité (vagues de 1 mètre minimum)



- Effectuer un mini combiné.
- Effectuer un sauvetage planche en parfait contrôle de la victime et de la planche.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube.
- Effectuer un parcours de surf ski dans des vagues de 50cm minimum.
- Avoir pris connaissance du règlement des compétitions de sauvetage côtier et répondre à six questions simples s'y rapportant, une erreur est admise.

Bonnet d'Or : sur un plan d'eau très agité (vagues de 1 mètre minimum)



- Etre titulaire de l'officiel « B » de sauvetage côtier.
- Effectuer un combiné de sauvetage côtier.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube.

École de Natation Française (E.N.F.)



Membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) depuis sa création, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme a souhaité s'engager auprès de 19 autres fédérations dans le dispositif Ecole de la Natation Française (ENF) rénové.

La FFSS ayant signé en date du 14 novembre 2014 une convention d'adhésion et de coopération pour la mise en œuvre et le développement de l'école de la natation française et après plusieurs expérimentations réussies, il a été convenu lors du comité directeur du 19 juin 2015 qu'un déploiement du dispositif ENF s'étendrait à toutes les structures fédérales agréées.

Le dispositif ENF permet la délivrance du test du « Sauv'nage », du « Pass'sport de l'eau » et du « Pass'compétition ».

A compter du 1^{er} octobre 2015, les structures agréées FFSS pourront préparer les licenciés aux tests du « Sauv'nage », « Pass'sport de l'eau » et du « Pass'compétition ».
Au sein de la FFSS, il a été convenu d'organiser le niveau 1 (Sauv'nage), le niveau 2 (Pass'sport de l'eau) et le niveau 3 (Pass'compétition FFSS).

Objectifs de l'ENF :

- Répondre aux **évolutions sociétales** (diversification des pratiques)
- Définir un **Savoir-Nager sécuritaire** commun
- Transmettre à l'ensemble des pratiquants une **culture de l'eau et de la « Natation » : éducation et pluridisciplinarité**
- **Transformer, en profondeur, la pratique et la formation du nageur**
- **Modifier la structuration de nos écoles** de natation
- **Promouvoir l'apprentissage de la natation et le développement des pratiques éducatives et sportives** avec les partenaires du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA)

Obtention de l'agrément ENF au titre de la FFSS :

Pour bénéficier de l'agrément ENF au titre de la FFSS, l'association affiliée complète le formulaire

« Engagement – Cahier des charges ENF » disponible dans l'espace réservé et l'adresse au siège national. Après instruction du dossier complet, la structure ayant fait l'objet d'une demande d'agrément recevra une réponse, sous un délai maximum de quinze jours. Un numéro d'agrément sera délivré aux structures agréés ENF. Il est précisé que la procédure de demande d'agrément est gratuite. L'association s'engagera à respecter la charte ENF. En cas de manquements, l'agrément pourra être suspendu ou retiré par le siège national.

Organisation des tests du « sauv'nage » et du « pass'sports de l'eau » :

> Le Sauv'nage : garantir la sécurité des pratiquants.

La réussite au test du « Sauv'nage » sanctionne des compétences minimales permettant de vérifier que l'adhérent est capable d'assurer sa propre sécurité dans l'eau.

Ce test commun aux fédérations membres du CIAA fait l'objet d'une reconnaissance pour la pratique des activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. Ce test doit également être organisé pour conclure certains programmes ayant pour objet l'apprentissage de la natation (ex : dispositif « apprendre à nager » du Ministère chargé des sports).

Au sein de la FFSS, le test du « Sauv'nage » est organisé par les clubs, les comités départementaux ou les ligues agréées ENF et sous la responsabilité d'un évaluateur ENF1 de la FFSS.

Les sessions de « Sauv'nage » sont déclarées en téléprocédures dans l'espace réservé.

> Le Pass'sport de l'eau : découvrir les pratiques sportives et capitaliser les habiletés motrices.

Le Pass'sport de l'eau permet de découvrir **cinq disciplines sportives** de la natation (**water-polo, natation synchronisée, plongeon, nage avec palmes, natation de course**) à l'origine de la construction plus élaboré d'un sauveteur. Ce test commun aux fédérations membres du CIAA fait l'objet d'une reconnaissance pour permettre certaines dispenses dans le cadre de diplômes donnant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (Brevet Professionnel de Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – Activités Aquatiques et de la Natation).

Au sein de la FFSS, le test du « Pass'sport de l'eau » est organisé par les comités départementaux ou les ligues agréées ENF et sous la responsabilité d'un évaluateur ENF2 de la FFSS.

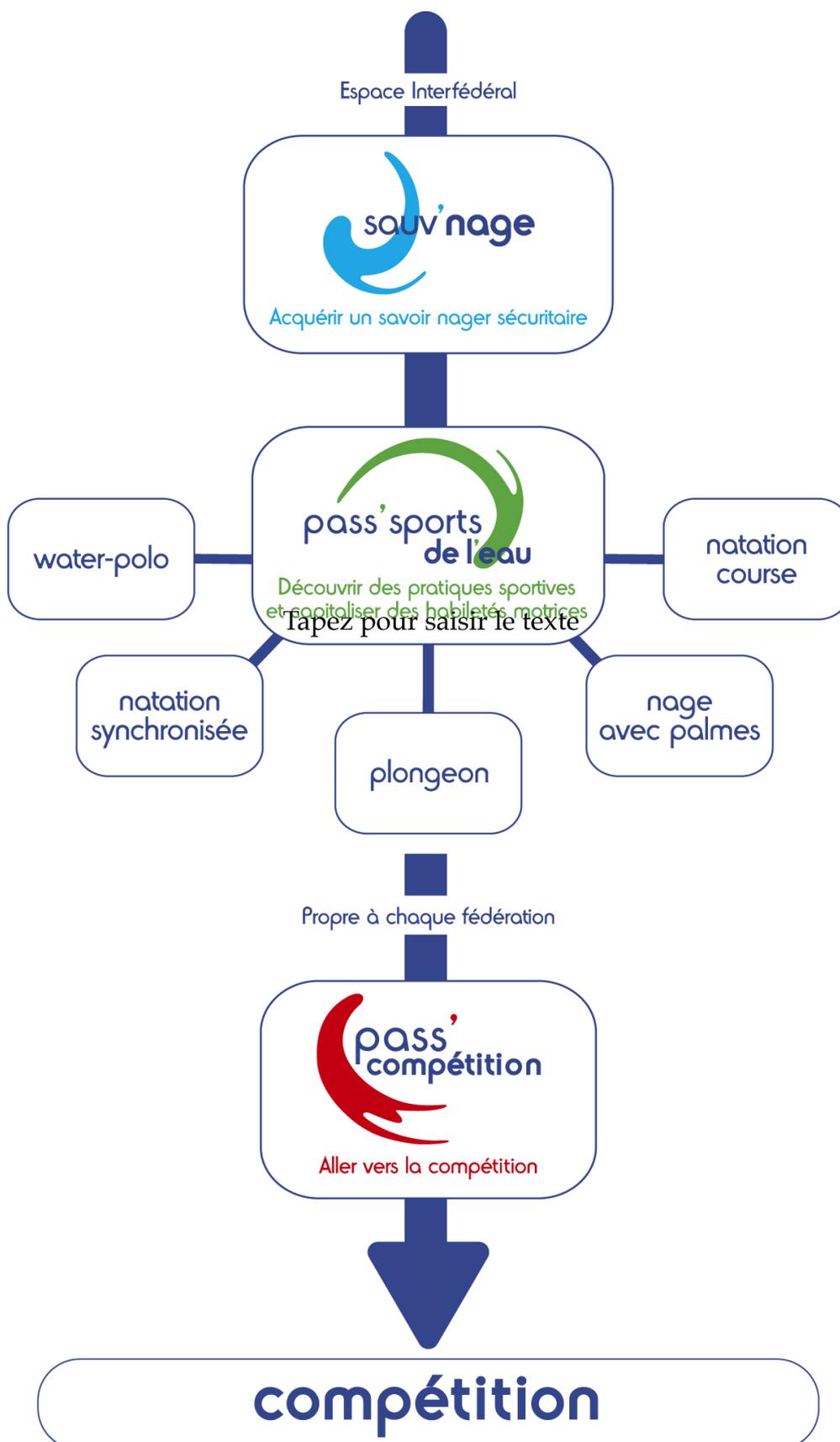
Les sessions de « Pass'sport de l'eau » sont déclarées en téléprocédure dans l'espace réservé.

Pour la délivrance des tests du « Sauv'nage » et du « Pass'sport » de l'eau, l'évaluateur ENF1 ou ENF2 est garant du bon déroulement et de la régularité des tests. **L'évaluateur engage sa responsabilité.** Pour chaque test délivré, il convient de pouvoir identifier l'identité de l'évaluateur ayant attesté de la réussite au test. Dans le cadre de la téléprocédure, il est nécessaire d'indiquer un seul nom d'évaluateur ENF1 ou ENF2 par procès-verbal. Les assistants évaluateurs ne sont pas décisionnaires de l'attribution (ou non) des tests. Leur responsabilité ne peut être engagée.

> **Le Pass'compétition :**

Le Pass'compétition sauvetage sportif est la dernière étape du parcours de formation. A la différence des étapes précédentes, ce test est spécifique à une discipline, chaque sport a son propre Pass'compétition.

Les grilles de compétences par Niveau sont à télécharger dans l'espace Réservé à la rubrique ENF.



Garantir la sécurité des pratiquants :

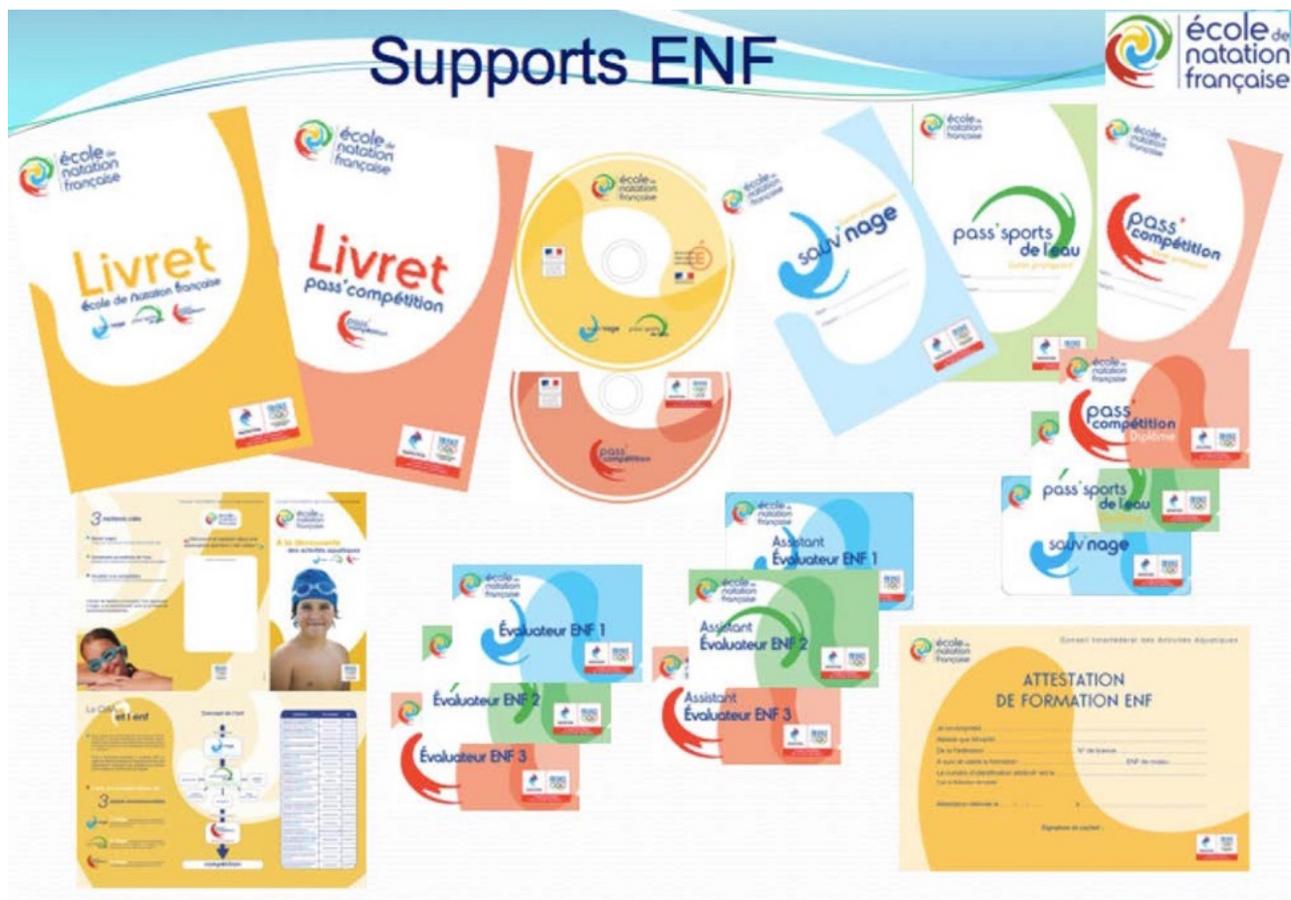
Une première étape qui permet d'acquérir des compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau.

Découvrir les pratiques sportives et capitaliser les habiletés motrices :

Une seconde étape qui certifie l'acquisition d'habiletés motrices transversales à travers la pluridisciplinarité.

Aller vers la compétition :

Une troisième étape qui certifie l'acquisition de savoir-faire techniques et l'appropriation de l'environnement de la compétition afin de se confronter aux autres.



1. **Organisation des formations d'évaluateurs ENF 1, ENF 2 et ENF 3.**

Dans un souci de rationalisation et d'efficacité, la formation des évaluateurs est pilotée par la Fédération.

Un dispositif de formation pour les ENF est mis en place par la fédération lors de chaque championnats de France de Sauvetage sportif et la French Rescue.

La formation des évaluateurs ENF 1, ENF 2, ENF 3 est réalisée par un formateur national de la FFSS ou par un expert du dispositif ENF désigné et reconnu par la FFSS. Une demande d'ouverture de session de formation des évaluateurs ENF1, ENF2 et ENF3 sera adressée au siège national au moins quinze jours avant chaque projet de formation. Cette demande comportera à minima les informations suivantes : date de la formation, lieu, horaires, nom du formateur, effectif prévisionnel du nombre de stagiaires, session ouverte à l'inter associatif CIAA (cf. formulaire ci-joint).

Une liste d'aptitude aux fonctions de formateur ENF 1, ENF 2, ENF 3 sera établie par la commission nationale formation. Un numéro de formateur sera également attribué aux formateurs ENF 1 / ENF 2 / ENF 3.

Précisions importantes :

Avant d'accéder à la formation ENF 2, les titulaires du titre d'ENF 1 devront avoir organisé au moins 2 sessions de « sauv'nage ».

Il en est de même pour la formation ENF3.

Diplômes d'encadrement permettant d'accéder à la formation ENF 1 ou ENF 2 :

- * Diplômes conférant le titre de MNS (à jour de formation continue).
- * Initiateurs et moniteurs de sauvetage sportif.
- * Titulaire d'une unité d'enseignement PIC de formateur, + titulaires du BNSSA (à jour de formation continue).
- * Titulaire d'un DEUG, DEUST, Licence, Master en STAPS, BEES, BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS du secteur sport + titulaires du BNSSA (à jour de formation continue).

1. Reconnaissance /Equivalence.

Les évaluateurs ENF1 et ENF2 ayant suivi une formation au sein d'une autre fédération membre du CIAA peuvent solliciter une demande de délivrance d'un numéro d'évaluateur ENF 1 / ENF 2 au titre de la FFSS.

Cette demande de reconnaissance est effectuée par l'intermédiaire d'un formulaire de demande (cf. espace réservé).

1. Pilotage et suivi

Le suivi du dossier ENF est assuré par M. Mathieu LACROIX.

Chaque année, les structures agréés ENF devront fournir un bilan d'activité pour que la FFSS puisse répondre aux attentes du CIAA.

Pour tous renseignements complémentaires, il convient d'adresser un courriel à l'adresse

sport@ffss.fr

Vous pouvez trouver toutes les informations sur les Tests ENF sur le coin des formateurs dans l'espace réservé de la FFSS.

Les Formations

Fédérales

LES FORMATIONS FEDERALES

Cahier des charges à l'organisation de stage d'initiateur

Les structures de la F.F.S.S. désirant organiser une formation de cadre en sauvetage côtier ou eau plate doivent effectuer une demande manuscrite auprès de la Commission Sportive .

1. **Conditions générales d'organisation**

- La structure propose un responsable de la formation et un plateau pédagogique.
- La F.F.S.S. peut mettre à disposition des moyens matériels et pédagogiques.

2. **Tarifs et priorités de l'organisateur**

- **Tarifs** : l'organisateur définit les frais pédagogiques en accord avec la commission sportive. Il pourra proposer des tarifs d'hébergement, repas.
- **Priorités** : la Commission Sportive fixera les quotas de stagiaires par unité de formation.
- **Aides aux stagiaires** : il est de la compétence des Ligues et Comités d'obtenir des aides des partenaires publics (Conseil Départemental et Régional, Jeunesse et Sport) afin d'abaisser au maximum le prix de revient de la formation.

3. **Agrément Fédéral**

L'agrément fédéral est accordé par la Commission Sportive pour une formation au regard du ruban pédagogique et de la liste des formateurs.

4. **Procès verbal de formation**

Chaque formation donne lieu à un PV de formation à compléter sur l'espace réservé de l'organisateur. La Commission Sportive pourra éventuellement contrôler la liste des candidats ainsi que le déroulement de la formation.

Rappel des démarches administratives relatives à l'organisation de sessions de formations :

- 1 CONNAISSANCE DU CAHIER DES CHARGES ET RÉFÉRENTIEL**
- 2 DEMANDE D'ORGANISATION A LA COMMISSION SPORTIVE**
- 3 APRÈS LA FORMATION, (dans les quinze jours) : valider les évaluations sur l'espace réservé du club**

INITIATEUR SAUVETAGE SPORTIF

I Préambule :

Les candidats suivront pendant **70h** (hors certification) une formation polyvalente dans laquelle ils seront confrontés aux exigences de l'activité dans ses différentes dimensions.

Exemple :

La première semaine permettra d'aborder la famille de l'eau plate sous sa forme théorique et pratique durant 5 jours.

La deuxième semaine donnera la possibilité d'aborder durant 5 jours les disciplines du sauvetage côtier.

Les thèmes fondamentaux de cette partie du cursus visent à :

- Familiariser l'apprenant au milieu naturel aquatique et à l'environnement qui le compose
- Faire découvrir le sauvetage aquatique sous ses 2 dimensions (Eau Plate et Côtier)
- Initier et perfectionner aux techniques de sauvetage sportif

Le volume horaire s'élève à 10 jours x 7h de cours théoriques et pratiques pour un total de 70h.

II Rôle de l'initiateur

- Faire découvrir le sauvetage
- Initier aux techniques de sauvetage sportif et utilitaire sous la responsabilité du moniteur
- Familiariser l'enfant au milieu aquatique
- Développer les modes de déplacement aquatique.

III Conditions requises

- Etre âgé de 16 ans le jour de la demande
- Posséder le PSC 1 (ou équivalent)

IV Contenus de la formation :

✓ **Cadre institutionnel**

- Historique et fonctionnement de la F.F.S.S.
- ENS – label et degrés de capacités
- Présentation de la discipline, de sa polyvalence et de ses exigences

✓ **Approche didactique**

- Savoir être, savoir-faire, savoir agir
- Communiquer
- Accueillir différents publics
- Le projet de la structure d'accueil

✓ **Spécificité du sauvetage**

- Présentation du matériel
- Techniques d'eau plate : mannequin, palmes, obstacles, bouée tube
- Techniques côtières : nage, sprint, bâtons, planche, surf ski, sauvetage en bouée tube, sauvetage en planche
- Notions physiologiques de base
- Connaissance du milieu, risques, environnement
- Présentation des différentes zones de pratique, aspect sécuritaire

✓ **Pédagogie**

- Le projet pédagogique et sportif
- La construction de séances

V REFERENTIEL

OI 1 : Etre capable de démontrer les techniques de sauvetage sportif

OI 1.1 : Etre capable de démontrer des techniques en petite ou grande profondeur

- Utiliser le matériel de flottabilité
- Utiliser le matériel de musculation (augmente les masses d'eau à mobiliser)
- Utiliser les techniques de relaxation

OI 1.2 : Etre capable de valoriser le placement corporel et la respiration

- Respecter les alignements segmentaires non traumatisants
- Utiliser la respiration

OI 2 : Etre capable de construire une action d'enseignement à partir du sauvetage sportif

OI 2.1 : Etre capable de nommer les épreuves du sauvetage sportif

OI 2.2 : Etre capable de reconnaître les spécificités de la discipline

OI 2.3 : Etre capable de reconnaître les spécificités des différents publics

OI 3 : Etre capable de conduire une action d'enseignement à partir du sauvetage sportif

OI 3.1 : Etre capable de proposer un thème de séance adapté à la demande

OI 3.2 : Etre capable de délivrer des consignes claires avec une adaptation à l'âge et le niveau des pratiquants

OI 3.3 : Etre capable de proposer des solutions de remédiations rapides

OI 4 : Etre capable d'évaluer une action d'enseignement de Sauvetage Sportif

OI 4.1 : Etre capable d'analyser la séquence ou la séance proposée

- Observer les pratiquants
- Prendre en compte leurs réactions

OI 4.2 : Etre capable de proposer des variations à des situations proposées

- Proposer des situations différentes
- Proposer des situations plus complexes
- Proposer des situations différentes poursuivant les mêmes objectifs

OI 5 : Etre capable de promouvoir auprès des publics les différentes dimensions du sauvetage sportif et utilitaire

OI 5.1 : Connaître les différents diplômes fédéraux des Ecoles Nationales de Sauvetage

OI 5.2 : Etre capable de donner des précisions sur la dimension citoyenne de l'activité dans son rapport à la nature

OI 5.3 : Etre capable de parler de la discipline au travers des vertus du savoir sauver

Modalités de certification :

Elle fait l'objet d'un oral (au moins 30 minutes) au travers duquel le jury balayera les champs de ce domaine de compétence.

Sous-commissions d'évaluation :

Pour cette épreuve, chaque sous-commission d'évaluation est composée de deux personnes, déclarées en amont à la commission sportive.

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

DES ACTIVITÉS AQUATIQUE ET DE LA NATATION (BPJEPS - AAN)

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme prépare les futurs professionnels désirant exercer des missions de surveillance, d'enseignement et d'animation dans le domaine de la natation et du sauvetage.

Le territoire national offre un contexte avec plusieurs milliers d'établissements de bains publics nécessitant la présence d'un ou plusieurs professionnels. S'ajoute à ces possibilités tous les emplois relevant du cadre privé (associations, clubs, centres de remise en forme, ...)

Le cursus proposé est le BPJEPS AAN conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur.

L'objectif des centres de formations de la FFSS est de rester en adéquation avec les besoins des métiers aquatiques. Ce diplôme est en lien direct avec le marché de l'emploi des différentes régions.

La formation s'échelonne sur une période de 9 mois et s'effectue sur le principe de l'alternance.

Le volume horaire est réparti de la manière suivante :

- 600 heures en centre de formation (théorie et pratique)
- 240 heures minimum de stages

Les prérequis sont les suivants :

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du BNSSA
- Être titulaire du PSE1

Surveiller



- Assurer la sécurité des différents publics sur tous les lieux de baignade.
- Contrôler le bon état des installations.
- Vérifier la qualité de l'eau des bassins.

Enseigner



- Apprendre à nager à tous les âges, du débutant au perfectionnement.
- Faire découvrir et inculquer les techniques du sauvetage à tous les niveaux de pratique.

Animer



- Encadrer des séances diverses orientées vers le bien être :
 - aquagym
 - activités d'éveil prénatal et postnatal
 - aqua phobie
 - marche aquatique...

Secourir



- Enrichir ses compétences dans le secourisme (PSE2) et dans le sauvetage aquatique.
- Devenir un acteur des missions de sécurité civile.
- Former le public aux gestes de premiers secours en devenant formateur en secourisme.

Entraîner



- Possibilité d'entraîner en se spécialisant au travers d'un Diplôme d'État (D.E.) ou bien d'un Titre à finalité professionnelle (T.F.P.)

5

Objectifs de la formation réparties en 4 unités capitalisables (UC) :

UC1 1 : « ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE ».

OI 1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

1-1-1 Adapter sa communication aux différents publics.

1-1-2 Produire des écrits professionnels.

1-1-3 Promouvoir les projets et actions de la structure.

OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

1-2-1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics.

1-2-2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics.

1-2-3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics.

OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure.

1. Se situer dans la structure.

1. Situer la structure dans les différents types d'environnement.

2. Participer à la vie de la structure.

UC2 « METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE ».

OI 2-1 Concevoir un projet d'animation.

1. Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli.

2. Définir les objectifs et les modalités d'évaluation.

3. Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

OI 2-2 Conduire un projet d'animation.

1. Planifier les étapes de réalisation.
2. Animer une équipe dans le cadre du projet.
3. Procéder aux régulations nécessaires.

OI 2-3 Evaluer un projet d'animation.

- 2-3-1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés.
- 2-3-2 Produire un bilan.
- 2-3-3 Identifier des perspectives d'évolution.

UC3 - « CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION ».

OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

1. Mobiliser les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation et notamment les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation.
2. Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation.
3. Organiser la séance ou le cycle en prenant en compte les caractéristiques du public.

OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

1. Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
2. Mettre en oeuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle.
3. Adapter ses actions d'enseignement de l'ensemble des différentes nages codifiées.

OI 3-3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

- 3-3-1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés.
- 3-3-2 Evaluer son action.
- 3-3-3 Evaluer la progression des pratiquants.

UC4 - « MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION ».

OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation.

1. Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles, dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien-être.
2. Utiliser les gestes techniques appropriés dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien-être.

3. Adapter les techniques en fonction des publics en argumentant ses choix par des connaissances.

OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation.

1. Maîtriser et faire appliquer les règlements et usages des activités aquatiques et de la natation et notamment dans le domaine de l'hygiène et le traitement de l'air et de l'eau.

Maîtriser et faire appliquer le cadre réglementaire de la pratique des activités aquatiques et de la natation, dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien être.

1. Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risques.

OI 4-3 Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.

1. Organiser la sécurité de tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.
2. Assurer la surveillance et la sécurité de tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.
3. Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des différents publics.
4. Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation.

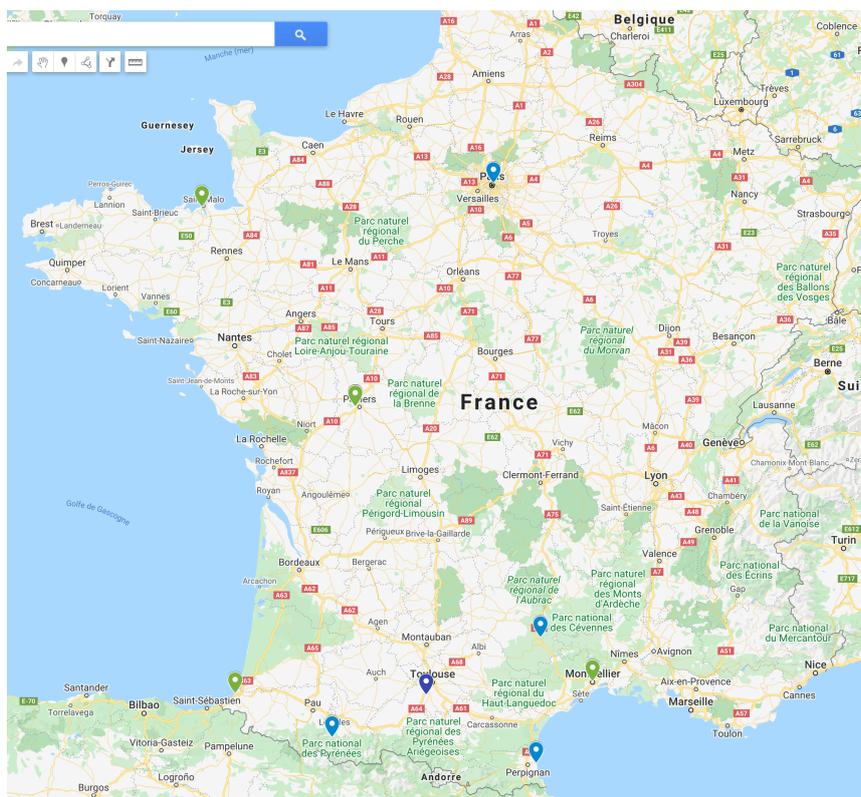
Les Centres de formation BPJEPS AAN :

OF FFSS habilités :

- Muret (31)
- Paris (75)
- Lau Balagnas (65)
- Argelès sur Mer (66)
- Millau (12)
- Sorgue (84)
- Marseille 13)
- Dinard (35)
-

OF sous traitant :

- Poitiers / CREPS (86)
- Montpellier / CREPS
- Biarritz / ABS



Contact : bpjepsaan@ffss.fr

Les Officiels :

le corps arbitral

Charte des officiels de la FFSS

Le corps arbitral veille à l'application des principes fondamentaux d'une rencontre sportive : équité, loyauté, respect. Son champ d'action concerne les participants et les intervenants des compétitions.

❖ ETRE PRESENT

C'est respecter l'engagement de son club :

- S'excuser le plus tôt possible en cas d'impossibilité.
- Proposer, si possible, un remplaçant de niveau équivalent.

C'est vouloir assurer une participation de qualité :

- Avoir une tenue vestimentaire correcte.
- Etre sûr de sa pleine connaissance des règlements.

❖ ETRE PONCTUEL

C'est respecter l'organisation :

- Faire enregistrer au plus-tôt sa présence auprès des responsables de l'organisation.
- Participer aux réunions techniques.
- Accepter la mise en place de l'événement par l'organisateur.

C'est le respect d'autrui.

❖ ETRE JUSTE

C'est être digne de confiance :

- Attribuer le bon résultat avec CONVICTION par un geste précis et une voix imposante.
- Avoir une connaissance aussi parfaite que possible des règles du jeu et de leur interprétation. A cette fin, veiller à effectuer une mise à jour régulière de son savoir, afin de maîtriser au mieux son art et de pouvoir toujours l'appliquer dans les meilleures conditions possibles.

C'est être objectif :

- Ne pas « coacher » les sportifs de son club, de son département voire de sa région lorsque l'on officie sur une compétition.

C'est diffuser l'image de la mission confiée :

- Ne pas s'éloigner trop longtemps de sa mission d'affectation.
- Lors de pause, veiller à ne pas dépasser le temps attribué par l'organisation.

❖ ETRE TOLERANT

C'est accepter les commentaires et surtout les discussions. C'est vouloir un corps arbitral soudé :

- Eviter toute animosité, toute critique vis à vis d'un membre du groupe.

❖ ETRE PEDAGOGUE

C'est informer les sauveteurs :

Expliquer la faute commise par le sauveteur le plus tôt possible après son exécution.

C'est accepter le coach :

- Respecter et maintenir le coach dans son rôle et son attitude.

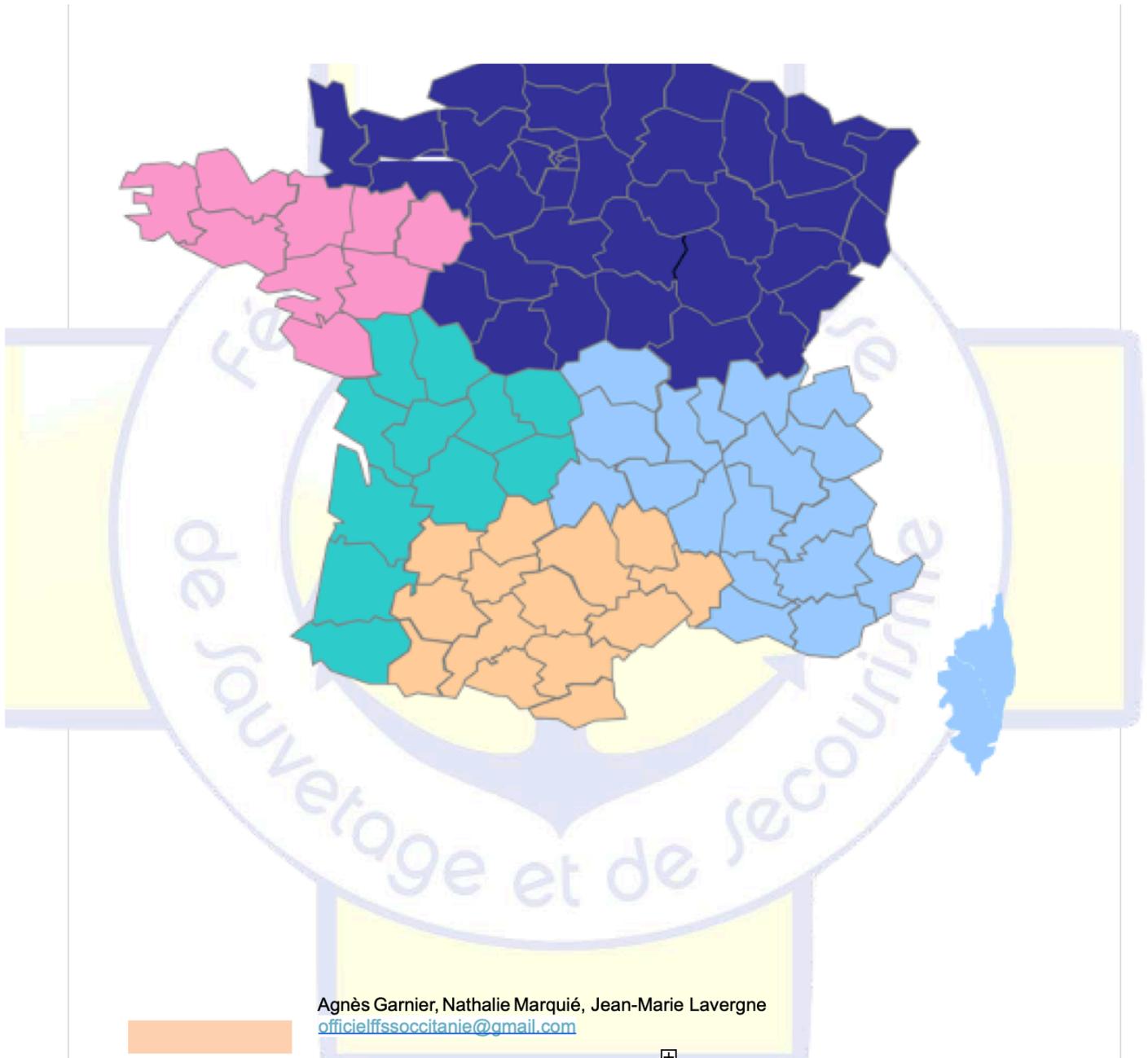
Le respect indispensable dû à l'arbitre implique le respect de l'arbitre envers les acteurs de la discipline

: sauveteurs, organisateurs, responsables associatifs, spectateurs ...

Pour les dates et conditions de formations d'officiel C et B s'adresser aux référents de zones pour obtenir des informations.

Les référents de zones sont chargés de valider les formations auprès de la fédération et ainsi pouvoir par la suite éditer les diplômes d'officiel.

Les référents de zones veillent également à la tenue des registres des officiels à jours de leur formation continue pour les officiels B et officiels A.



Planning Formation saison 2025 officiels A Eau Plate et Côtier

=> Pour cette saison il n'y aura pas de formation initiale d'officiel A de programmer cependant si il y a des candidat intéresser merci de contacter avant 31 novembre Isabelle LUNEAU pour l'eau plate et avant 28 février Annick CAILLETEAU pour le cotier .

Les référents nationaux assureront les formations continues des Officiels A eau plate et côtier en visio.

- Dates formation continue officiel A eau plate :

04/10/2024 de 19h à 22h

19/10/2024 de 9h à 12h

- Dates formation continue officiel A côtier :

15/03/2025 9h à 13h

29/03/2025 de 9h à 13h

Pour s'inscrire veuillez contacter :

Eau plate - > Isabelle LUNEAU (isabelle.luneau@ffss.fr)

Côtier -> Annick CAILLETEAU (annick.cailleteau@ffss.fr)

Devenir Officiel

Pré requis	Grade	Spécialité	Prérogatives	Examen
Avoir 14 ans et licencié à la FFSS	Officiel C	Eau Plate	Chronométrateur.	Mise en situation sur une journée de compétition
Avoir 14 ans et licencié à la FFSS	Officiel C	Côtier	Marshalling. Distribution des plaquettes. Arbitre d'arrivée par couloir en sprint. Arbitre de transition.	Une demi-journée : Règlement sprint+présentation globale des épreuves > Répondre à un QCM de 5 questions. (1 erreur admise) > Une mise en situation pratique lors d'une compétition.
Avoir 16 ans, être officiel C et licencié à la FFSS	Officiel B	Eau Plate	Arbitre de ligne. Arbitre d'arrivée. Arbitre de virage. Starter.	A l'issue de journées de formations : > Répondre à un QCM de 20 questions. (3 erreurs seront admises) > Une mise en situation pratique lors de compétitions sur l'ensemble des épreuves.
Avoir 16 ans, être officiel C et licencié à la FFSS	Officiel B	Côtier	Secrétariat. Arbitre d'arrivée. Arbitre de bouées. Starter. Mise en place des bâtons.	
Avoir 18 ans, être officiel B et licencié à la FFSS	Officiel A	Eau Plate	Responsable de formation. Arbitre principale. Directeur d'épreuve.	A l'issue de journées de formations : > Répondre à un QCM de 20 questions. 10 Questions de l'officiel B 5 Questions sur l'organisation d'une compétition. 5 Questions sur la sécurité lors d'une compétition. (aucune erreur ne sera admise) > Une mise en situation pratique lors d'une compétition Nationale.
Avoir 18 ans, être officiel B et licencié à la FFSS	Officiel A	Côtier		

Pour toutes questions complémentaires veuillez-vous adresser à votre référent de zone « officiel » via : sport@ffss.fr

FORMATION INITIALE C EAU PLATE

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
			Qualité requise : impartialité, concentration			
FORMATION INITIALE : OFFICIEL C EAU PLATE Pré requis : -Licencié FFSS -14 ans minimum	L'arbitre principal de la compétition	Poste de Chronométreur : L'officiel C dispose d'un chronomètre et doit mesurer le temps de parcours du nageur dans la ligne attribuée. Il occupe également le poste de Arbitre de virage pour sa ligne et son coté de bassin	L'officiel C doit : -Vérifier le nom du nageur, le n° de ligne et le n° de série par rapport aux informations de la fiche « chrono » -Déclencher le chronomètre au signal de départ du starter et l'arrêter lorsqu'il voit le nageur toucher le mur à l'issue de la distance -Reporter le temps mesuré sur la fiche « chrono », ainsi que le temps mesuré par le(s) autres(s) chronomètres de la ligne et indiquer le temps retenu pour le nageur en effectuant une moyenne (si deux chronomètres) ou en reportant le temps intermédiaire (si trois chronomètres) -Remettre son chronomètre à « zéro » au signal du directeur d'épreuve	Le formateur met le candidat en situation lors d'une compétition d'une journée au minimum. Le candidat est encadré par un officiel C expérimenté Le responsable de la formation observe le candidat au long de la journée, examine les fiches chronos remplies	Le candidat reste concentré sur sa tâche (ne téléphone pas, ne photographie pas, ne quitte pas son poste...) Les fiches chronos sont correctement remplies Il y a peu d'écart de temps entre les chronomètres	A l'issue d'une journée de compétition et si les critères de réussites sont atteints, l'officiel A valide la formation du candidat et transmet le PV de formation à l'officiel référent de sa zone.

FORMATION INITIALE B EAU PLATE

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
FORMATION INITIALE : OFFICIEL B EAU PLATE Pré requis : -Licencié FFSS -16 ans -officiel C	L'arbitre principal de la compétition pour la mise en situation pratique Le référent de zone pour le stage théorique et la validation de la théorie et la pratique	Tous les postes occupés par un officiel B nécessitent la maîtrise de la section 4 du règlement sportif en vigueur. -Starter -Arbitre de ligne / Arbitre de virage -Arbitre d'arrivée	-Bonne connaissance du règlement des épreuves d'eau plate (section 4) -Donner le départ de la course par un signal sonore après autorisation du directeur d'épreuve -Observer le départ pour identifier tout cas de faux départ -Assurer le respect du règlement de chaque épreuve Se positionner environ 5 m avant la ligne d'arrivée pour avoir une vue nette de l'arrivée. Noter l'ordre d'arrivée des nageurs	-Formation théorique de 3 heures minimum en région par le référent de zone qui programme un examen théorique de 20 questions sous forme de QCM. <u>La réussite à l'examen théorique conditionne l'accès au stage pratique.</u> L'officiel B stagiaire reçoit alors du référent de zone une fiche de stage qu'il devra présenter à l'issue de chaque mise en situation pratique. -L'arbitre principal de la compétition affecte à l'officiel B stagiaire un poste de B et prévoit de le faire encadrer par un officiel A présent. A l'issue de la compétition, il remplit le carnet de stage indiquant la nature du poste et formule des observations. -Mise en situation au moins ½ journée de compétition, en étant encadré par un starter expérimenté -Mise en situation sur plusieurs journées de compétition, encadré par un juge de ligne expérimenté : le candidat doit avoir « arbitré » au moins une fois chacune des épreuves d'eau plate (6 individuelles et 4 par équipe) -Mise en situation sur ½ journée de compétition	Examen théorique : 3 fautes maximum sont admises. Stage pratique : -Avoir occupé au moins une fois le poste de juge de ligne pour chacune des épreuves d'eau plate (6 individuelles et 4 par équipe) -Avoir occupé au moins 0.5 jours les postes de starter et de juge d'arrivée. -Etre capable d'identifier une faute -Etre capable de repérer toute anomalie dans le positionnement du matériel	L'officiel référent de la zone valide la réussite à l'examen théorique. L'officiel référent de la zone valide la réussite au stage pratique en -examinant la fiche de stage pour vérifier la réalisation des critères de réussite. -observant directement le comportement du stagiaire au cours d'une compétition.

FORMATION INITIALE A EAU PLATE

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<p>FORMATION INITIALE :</p> <p>OFFICIEL A EAU PLATE</p> <p>Pré requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Licencié FFSS -18 ans -officiel B ayant officié au cours de deux compétitions nationales <p>L'inscription à l'examen d'officiel A est effectué par l'officiel référent de la zone du candidat</p>	<p>Les juges référents de la commission sportive nationale chargés de la formation</p> <p>Les officiels B envisageant de se présenter à l'examen de A peuvent occuper, en région, pour se préparer au stage pratique national, le poste de directeur d'épreuve sous le contrôle d'un directeur d'épreuve expérimenté.</p>	<p>Tous les postes occupés par un officiel A nécessitent la maîtrise du règlement sportif en vigueur.</p> <p>Directeur d'épreuve</p> <p>Assistant JP JP</p>	<p>-Bonne connaissance de l'intégralité du règlement sportif en vigueur (à l'exception des sections spécifiquement consacrées aux épreuves de côtier ou du SERC)</p> <p>-Donner l'autorisation de démarrer une course en s'étant assuré au préalable de la conformité du parcours (délimitation des zones...), du matériel et du positionnement correct des nageurs et officiels.</p> <p>-Assiste le JP sur un coté du bassin.</p> <p>-Affecte un rôle aux juges pour chaque épreuve. Est informé des cas de disqualifications et en informe le compétiteur.</p> <p>-Fait le lien entre les juges et le Juge principal</p> <p>-A le contrôle sur tous les officiels.</p> <p>-Juge les réclamations</p>	<p>-Les candidats étudient le règlement sportif en vigueur. Ils ont l'occasion, lors de compétitions en région ou de réunions spécifiques d'échanger avec le référent de zone pour tout ce qui concerne le règlement sportif.</p> <p>Un examen théorique de 20 questions sous forme de QCM est organisé sur chaque compétition nationale.</p> <p>La réussite à l'examen théorique conditionne l'accès au stage pratique.</p> <p>L'officiel A stagiaire est mis en situation lors d'une ou plusieurs compétitions nationales.</p> <p>-L'officiel A stagiaire occupe au moins une journée, le poste de directeur d'épreuve, sous le contrôle d'un directeur d'épreuve expérimenté.</p> <p>-L'officiel A stagiaire est associé à un assistant du JP sur les autres journées de compétition et assiste à toutes les décisions relevant de la compétence de l'assistant du juge principal.</p>	<p>Examen théorique : Aucune faute n'est admise.</p> <p>Stage pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Avoir occupé le poste de directeur d'épreuve sur une journée d'une compétition nationale et avoir maîtrisé ce rôle en ayant contrôlé la situation (veiller à la conformité des parcours, des matériels, positionnement des officiels.. etc) - ayant maintenu un rythme soutenu de la compétition 	<p>Les officiels A référents de la commission sportive chargés de la formation valide la réussite à l'issue de la réussite aux examens théoriques et pratiques.</p>

FORMATION CONTINUE A et B EAU PLATE

Formation	Qui est le formateur	La fréquence	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
FORMATION CONTINUE : OFFICIELS A et B EAU PLATE	L'officiel désigné par la commission sportive nationale	Annuelle	Maintien des acquis : -connaissance du règlement en vigueur -participation à des compétitions	-Participation à une formation théorique interactive de 4 heures mise en place par le référent de zone : Chaque participant ou groupe de participant tire au sort une épreuve (sur les 10 épreuves d'eau plate) et l'expose aux autres (sans recours aux documents). Le référent de zone et les autres participants complètent si besoin -participation minimale à une compétition d'une journée par an	-Avoir participé à la formation théorique -Avoir participé à une compétition	Le référent de zone valide la formation continue des officiels A et B et fait inscrire cette validation sur le registre national. A défaut d'avoir accompli sa formation continue, un officiel A ou B ne pourra prétendre occuper, à quelque compétition que ce soit, un poste d'officiel A ou B et sera affecté sur un poste d'officiel C.

FORMATION INITIALE C COTIER

Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
FORMATION INITIALE : OFFICIEL C COTIER Pré requis : -Licencié FFSS -14 ans minimum	L'Arbitre principal de la compétition pour la mise en situation pratique Le référent de zone pour le stage théorique et la validation de la théorie et la pratique	Postes occupés : -Marshall -Arbitre de transition -Distributeur des plaquettes. - Arbitre d'arrivée pour une place au sprint.	Qualité requise : impartialité, concentration Connaissance du règlement : -sur les transitions -sur la distribution des plaquettes : la plaquette correspondant à l'ordre d'arrivée d'une épreuve doit être distribuée au compétiteur concerné en fonction de l'annonce faite par le juge d'arrivée -participer à l'organisation spatiale des compétiteurs après le franchissement de la ligne d'arrivée pour éviter les encombrements de la zone d'arrivée -occuper la fonction de juge d'arrivée au sprint : le candidat doit avoir compris qu'un juge d'arrivée de l'épreuve du sprint contrôle une place à l'arrivée et pas un numéro de couloir. Exemple : L'arbitre d'arrivée de la 3eme place de l'épreuve du sprint est chargé de repérer qui est le compétiteur qui franchit la ligne d'arrivée en 3eme position. Il va alors se placer dans le couloir du compétiteur arrivé en troisième position. Il est face au compétiteur, a les mains derrière le dos, tenant la plaquette avec le numéro 3 tournée vers le juge de l'épreuve situé dans son dos. Sur ordre du juge d'épreuve, il remettra la plaquette avec l'ordre d'arrivée 3 au compétiteur.	Formation théorique de 1 heure avec présentation des différentes épreuves et règlement de l'épreuve du sprint Le formateur met le candidat en situation au cours d'une compétition d'une journée au minimum, sur les postes de -marshall -Arbitre de transition -distributeur des plaquettes -Arbitre d'arrivée sur un couloir au sprint. Le responsable de la formation observe le candidat au long de la journée.	Examen théorique : QCM de 5 questions (1 faute admise) Stage pratique : -Avoir occupé au moins une fois les postes de -Marshall -Arbitre de transition -Distributeur des plaquettes. -Arbitre d'arrivée pour une place au sprint. Le candidat reste concentré sur sa tâche (ne téléphone pas, ne photographie pas, ne quitte pas son poste...)	L'officiel référent de la zone valide la réussite à l'examen théorique. L'officiel référent de la zone valide la réussite au stage pratique en examinant la fiche de stage pour vérifier la réalisation des critères de réussite. -observant directement le comportement du stagiaire au cours d'une compétition.

FORMATION INITIALE B COTIER

Formation	Qui est le	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de	Validation
FORMATION INITIALE : OFFICIEL B COTIER Pré requis : -Licencié FFSS -16 ans -officiel C	L'arbitre principal de la compétition pour la mise en situation pratique Le référent de zone pour le stage théorique et la validation	Tous les postes occupés par un officiel B nécessitent la maîtrise de la section 5 du règlement sportif en vigueur. -Secrétariat -Starter -Arbitre de bouées -Arbitre d'arrivée -Arbitre	-Bonne connaissance du règlement des épreuves d'eau plate (section 5) -Rigueur, concentration -Donner le départ de la course par un signal sonore après autorisation du directeur d'épreuve -Observer le départ pour identifier tout cas de faux départ -Assurer le respect du règlement	-Formation théorique de 2 heures minimum en région par le référent de zone qui programme un examen théorique de 20 questions sous forme de QCM. <u>La réussite à l'examen théorique conditionne l'accès au stage pratique.</u> L'officiel B stagiaire reçoit alors du référent de zone une fiche de stage qu'il devra présenter à l'issue de chaque mise en situation pratique. -L'arbitre principal de la compétition affecte à l'officiel B stagiaire un poste de B et prévoit de le faire encadrer par un officiel A présent. A l'issue de la compétition il	Examen théorique : 3 fautes maximum sont admises. Stage pratique : -Avoir occupé au moins chaque poste d'officiel B	L'officiel référent de la zone valide la réussite à l'examen théorique. L'officiel référent de la zone valide la réussite au stage pratique en examinant la fiche de stage pour vérifier la réalisation des critères de réussite. -observant

FORMATION INITIALE A COTIER

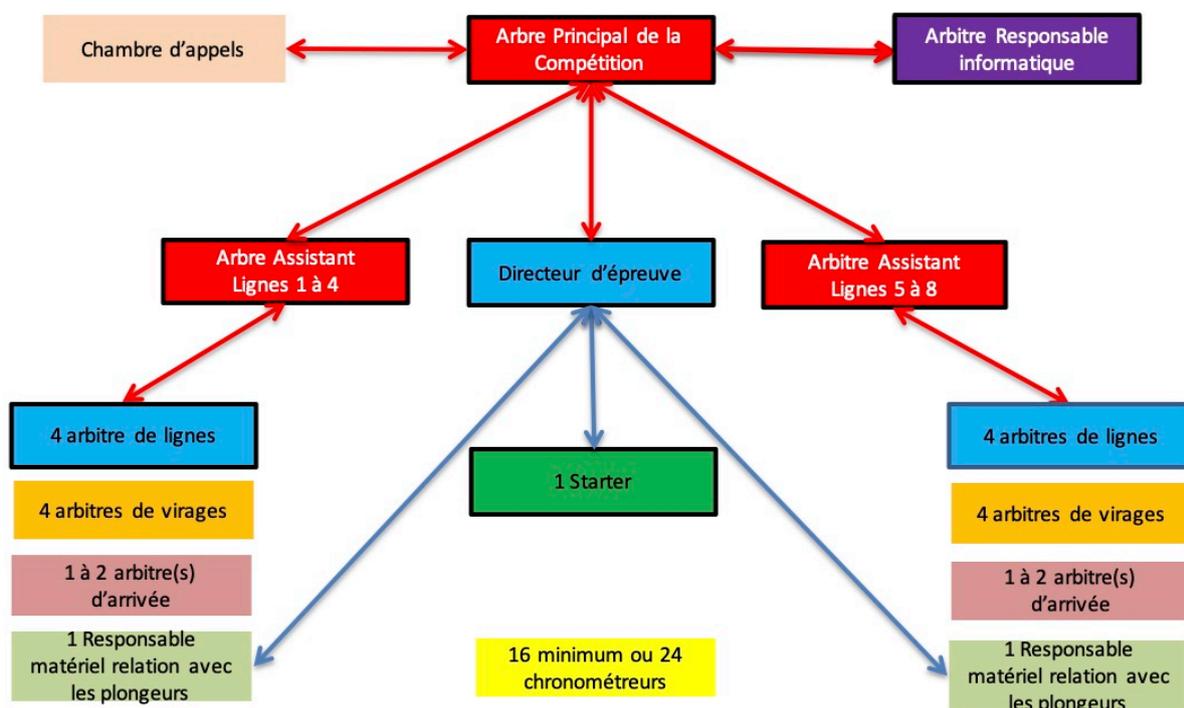
Formation	Qui est le formateur	Les situations	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
-----------	----------------------	----------------	---------------	-------------------------	-----------------------	------------

<p>FORMATION INITIALE :</p> <p>OFFICIEL A COTIER</p> <p>Pré requis : -Licencié FFSS -18 ans -officiel B ayant officié au cours de deux compétitions nationales</p> <p>L'inscription à l'examen d'officiel A est effectué par l'officiel référent de la zone du candidat</p>	<p>Les officiels référents de la commission sportive nationale chargés de la formation</p> <p>Les officiels B envisageant de se présenter à l'examen de A peuvent occuper, en région, pour se préparer au stage pratique national, le poste de directeur d'épreuve sous le contrôle d'un directeur d'épreuve expérimenté.</p>	<p>Tous les postes occupés par un officiel A nécessitent la maîtrise du règlement sportif en vigueur.</p> <p>Directeur d'épreuve = Arbitre de site</p> <p>Assistant Arbitre Principal</p> <p>Arbitre Principal</p>	<p>-Bonne connaissance de l'intégralité du règlement sportif en vigueur (à l'exception des sections spécifiquement consacrées aux épreuves d'eau plate ou du SERC)</p> <p>-Donner l'autorisation de démarrer une course en s'étant assuré au préalable de la conformité du parcours (délimitation des zones...), du matériel et du positionnement correct des compétiteurs et officiels.</p> <p>-Assiste l'Arbitre principal sur une zone de compétition -Affecte un rôle aux juges pour chaque épreuve. Est informé des cas de disqualifications et en informe le compétiteur. -Fait le lien entre les juges et le Juge principal</p> <p>-A le contrôle sur tous les officiels. -Juge les réclamations</p>	<p>-Les candidats étudient le règlement sportif en vigueur. Ils ont l'occasion, lors de compétitions en région ou de réunions spécifiques d'échanger avec le référent de zone pour tout ce qui concerne le règlement sportif.</p> <p>Un examen théorique de 20 questions sous forme de QCM est organisé sur chaque compétition nationale.</p> <p><u>La réussite à l'examen théorique conditionne l'accès au stage pratique.</u></p> <p>L'officiel A stagiaire est mis en situation lors d'une ou plusieurs compétitions nationales.</p> <p>-L'officiel A stagiaire occupe au moins une journée, le poste de directeur d'épreuve, sous le contrôle d'un directeur d'épreuve expérimenté.</p> <p>-L'officiel A stagiaire est associé à un assistant de l'arbitre Principal sur les autres journées de compétition et assiste à toutes les décisions relevant de la compétence de l'assistant de l'arbitre principal.</p>	<p>Examen théorique : Aucune faute n'est admise.</p> <p>Stage pratique :</p> <p>-Avoir occupé le poste de juge de site sur une journée d'une compétition nationale et avoir maîtrisé ce rôle en</p> <p>- ayant contrôlé la situation (veiller à la conformité des parcours, des matériels, positionnement des officiels.. etc)</p> <p>- ayant maintenu un rythme soutenu de la compétition</p>	<p>Les officiels A référents de la commission sportive chargés de la formation valide la réussite à l'issue de la réussite aux examens théoriques et pratiques.</p>
---	---	--	---	---	--	---

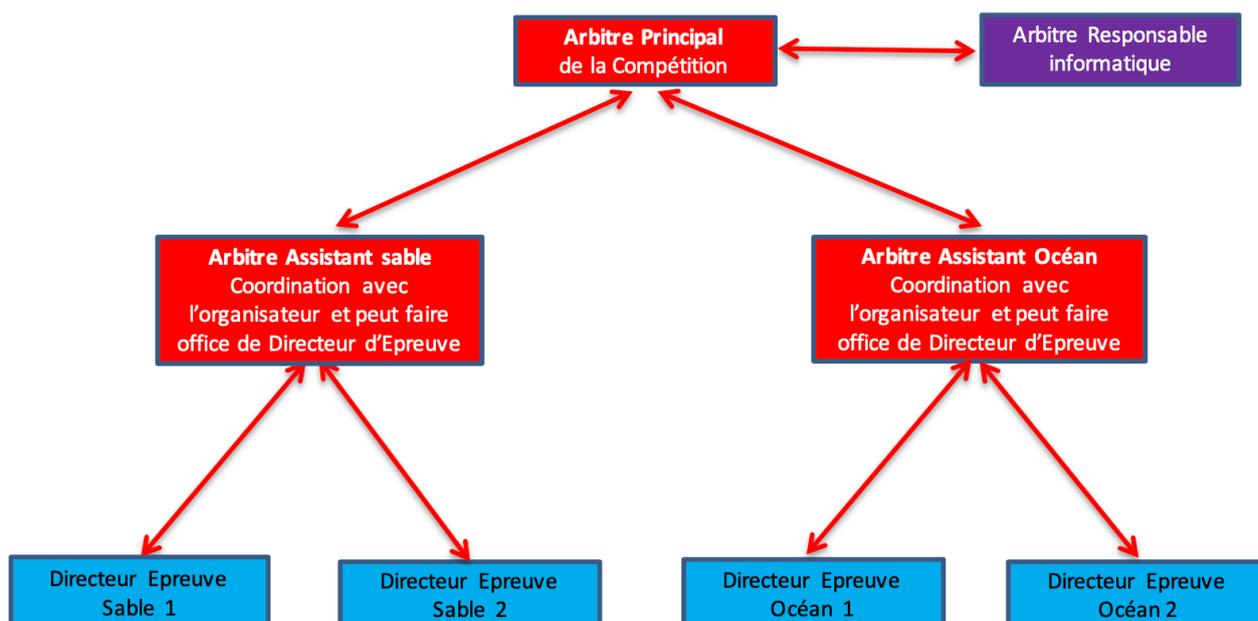
FORMATION CONTINUE A et B COTIER

Formation	Qui est le formateur	La fréquence	Les consignes	Critères de réalisation	Critères de réussites	Validation
<p>FORMATION CONTINUE :</p> <p>OFFICIELS A et B COTIER</p>	<p>L'officiel désigné par la commission sportive nationale</p>	<p>Annuelle</p>	<p>Maintien des acquis : -connaissance du règlement en vigueur -participation à des compétitions</p>	<p>-Participation à une formation théorique interactive de 4 heures mise en place par le référent de zone :</p> <p>Chaque participant ou groupe de participant tire au sort une épreuve de côtier et l'expose aux autres (sans recours aux documents). Le référent de zone et les autres participants complètent si besoin</p> <p>-participation minimale à une compétition d'une journée par an</p>	<p>-Avoir participé à la formation théorique</p> <p>-Avoir participé à une compétition</p>	<p>Le référent de zone valide la formation continue des officiels A et B et fait inscrire cette validation sur le registre national.</p> <p>A défaut d'avoir accompli sa formation continue, un officiel A ou B ne pourra prétendre occuper, à quelque compétition que ce soit, un poste d'officiel A ou B et sera affecté sur un poste d'officiel C.</p>

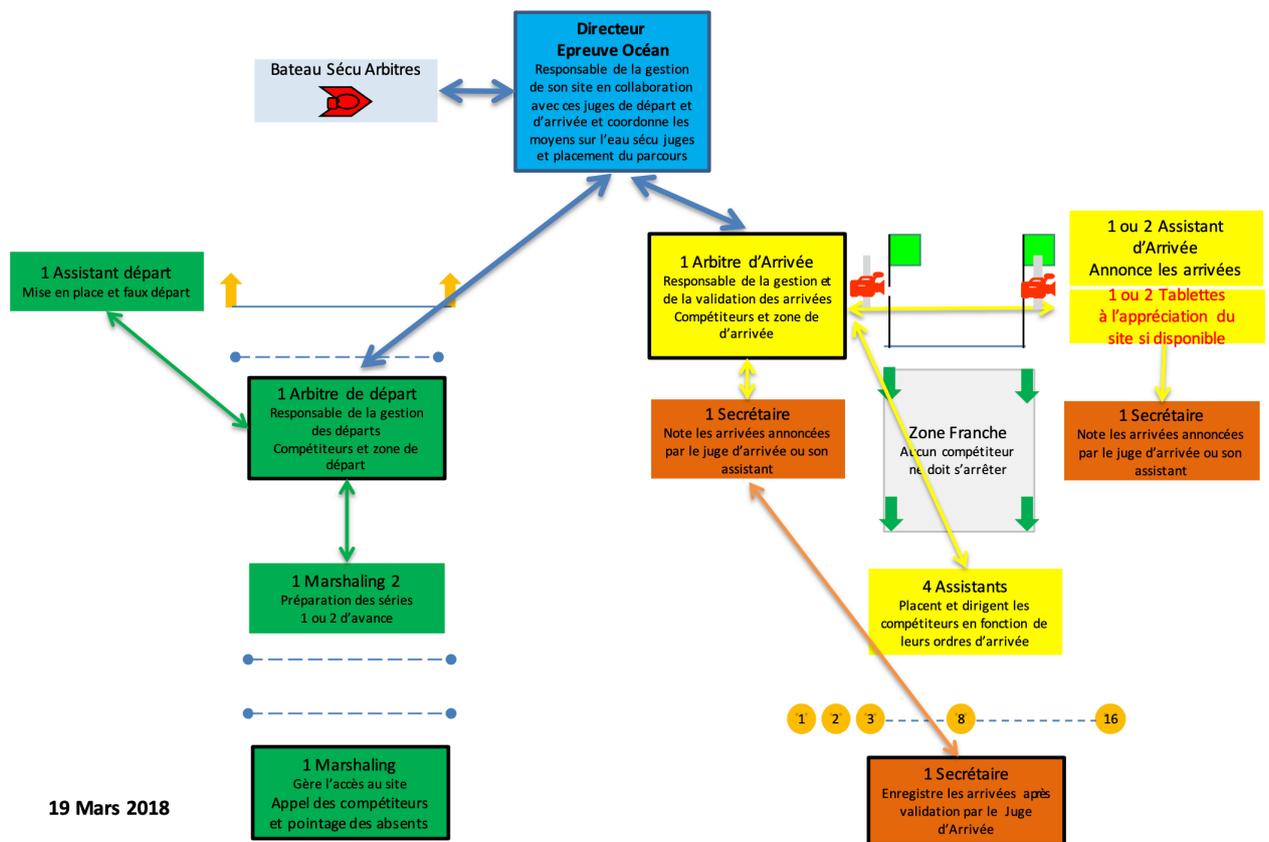
GESTION D'UNE COMPETITION « EAU PLATE »



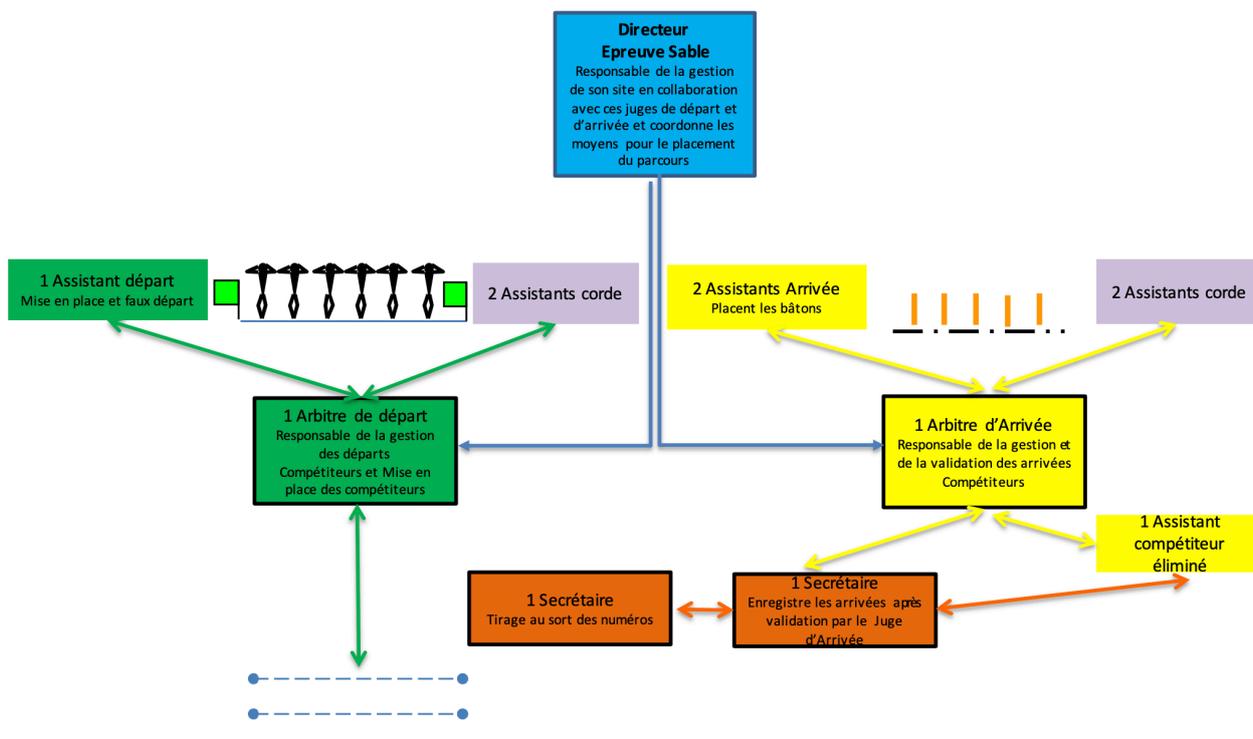
GESTION D'UNE COMPETITION « COTIER »



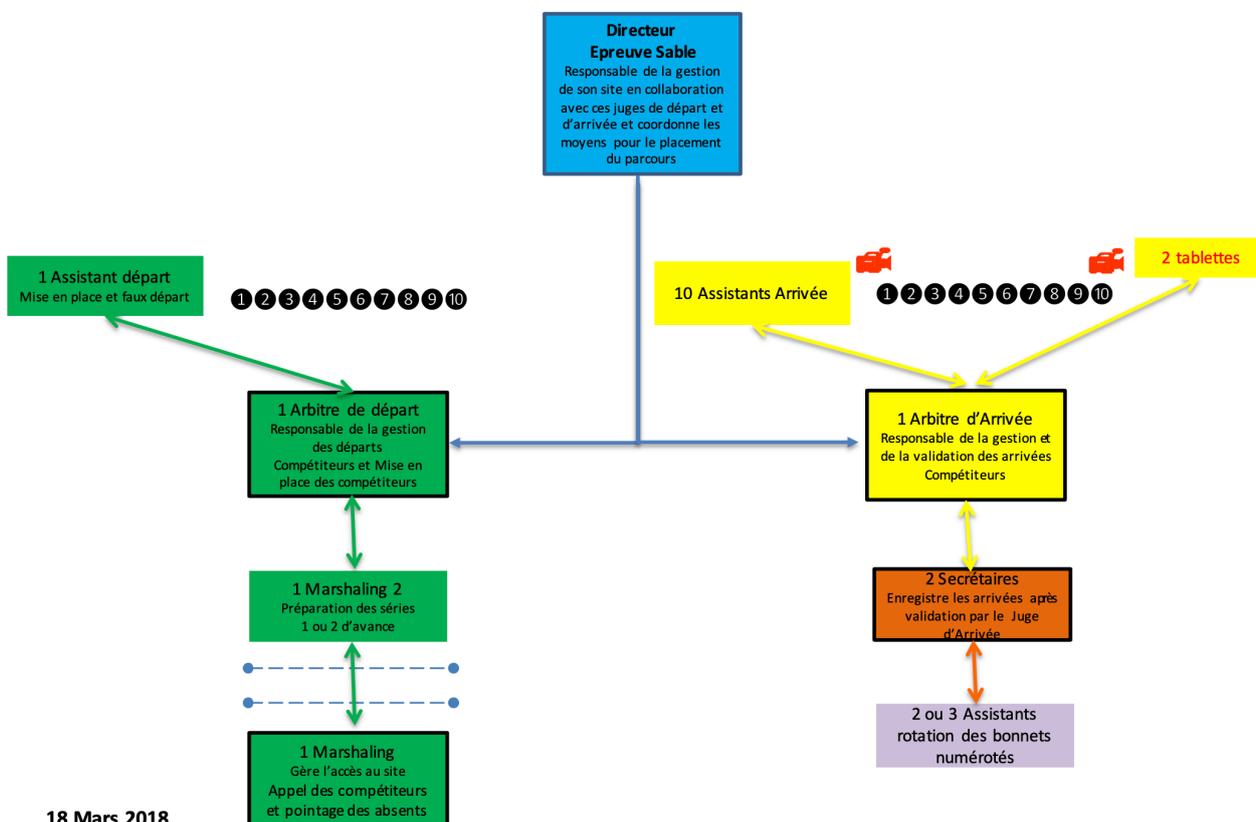
GESTION D'UN SITE OCEAN



GESTION D'UN SITE BATONS



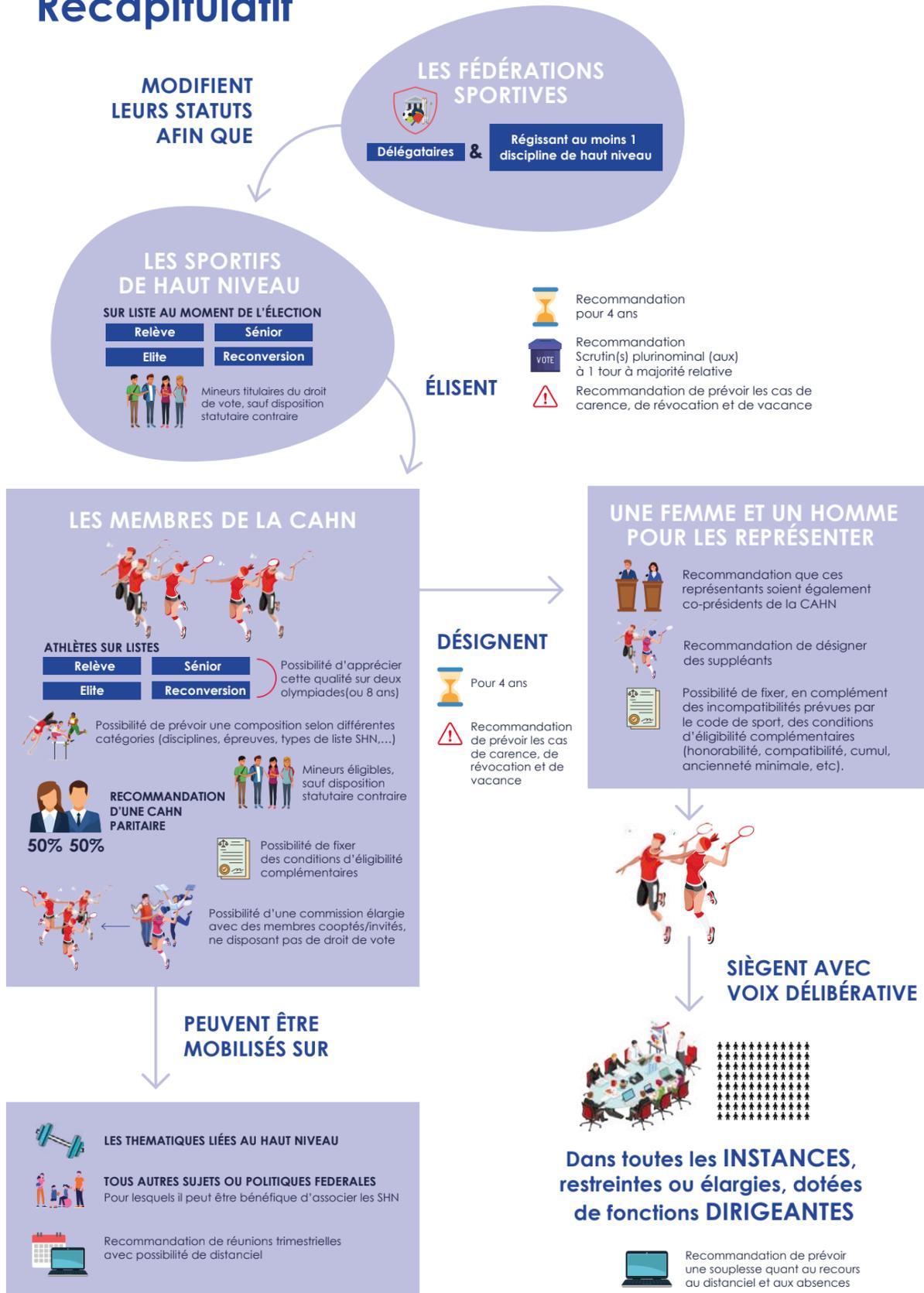
GESTION D'UN SITE SPRINT



18 Mars 2018

Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN)

Récapitulatif



Le rôle de la CAHN est de recenser les besoins des athlètes de la Fédération et de promouvoir leurs intérêts au sein des instances dirigeantes fédérales.
La CAHN pourra être saisie par la commission sportive et par la direction technique nationale pour donner son avis sur les sujets relatifs au haut niveau.

Par exemple :

- La convention conclue entre la fédération et le sportif de haut niveau qui définit les droits et les obligations des parties,
- La Charte du sportif de haut niveau,
- Les règles de sélection,
- Le choix des dotations en matériel,
- Les modalités de l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau,
- Les règles marketing opposables aux sportifs de haut niveau,
- Les aides à la formation des sportifs de haut niveau ;
- Le projet de performance fédéral et les critères d'inscription sur la liste ministérielle ;
- La reconversion des sportifs de haut niveau.

La CAHN aura pour mission de désigner 2 représentants (1 femme et 1 homme) au sein des instances fédérales. Les 2 membres désignés siégeront dans toutes les instances (comité directeur et bureau exécutif).

La CAHN désignera également 2 suppléants pour siéger en cas d'absence ou de démission des titulaires.

Il est entendu que tous les membres de la CAHN devront être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité.

❖ **Composition :**

La CAHN de la FFSS est composée de 6 athlètes élus (3 hommes / 3 femmes) élus pour 4 ans.

Ne peuvent pas être membres de la CAHN :

1°) Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du Code pénal

2°) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcé une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif et celles exclues de la Fédération par décision de la Commission Disciplinaire.

Pour être membre de la CAHN, il faut être listé dans les catégories Elite, Sénior, Relève ou Reconversion au moment des candidatures. Les membres des collectifs "espoir" ou "collectifs nationaux" ne peuvent prétendre à siéger au sein de la CAHN.

Au moins deux athlètes sont listés dans les disciplines d'eau plate.

Au moins deux athlètes sont listés dans les disciplines côtières.

Les membres de la CAHN seront élus par voie élective.

L'élection sera un scrutin plurinominal à 1 tour à majorité relative.

Un des deux représentants élus de la CAHN en assure la Présidence. En l'absence de consensus, le sportif le plus âgé en assurera la présidence.

Conflit d'intérêts :

Les sportifs qui pourraient se trouver en situation de conflit d'intérêt ne peuvent pas être membres de la CAHN (activités marchandes dans le domaine du sauvetage sportif - revendeur de matériel, d'événements, etc ...).

Composition de la Commission des Athlètes de Haut Niveau :

ROUSSEAU Magali / DAUDIGNON Elise / BOUTELOUP Camille

LAHET Jérémie / DURAGER Tom / LASSERRE Kévin

Les Chartes

Fédérales

CHARTRE CONTRE L'HOMOPHOBIE DANS LE SPORT

Les fédérations, les associations nationales, les ligues professionnelles, les clubs, les associations, les établissements publics ou les autres organismes signataires de la présente chartre s'engagent à :

1. Prendre en compte et reconnaître de manière explicite l'homophobie en tant que discrimination contraire aux principes universels de protection des Droits de l'Homme ;
1. Dénoncer et prendre les sanctions adéquates contre toute attitude homophobe, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ;
1. Promouvoir la diversité dans le sport et assurer la diffusion de messages sur la tolérance, le respect et la dignité, en incluant systématiquement l'orientation sexuelle et la lutte contre l'homophobie ;
1. Apporter aide et soutien aux pratiquants, entraîneurs ou autres personnes évoluant dans le sport qui pourraient être harcelés, insultés ou mis à l'écart en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ;
1. Mettre en place des modules éducatifs sur la lutte contre toutes les discriminations, y compris l'homophobie, à destination de tous les acteurs du sport : un éducateur ou un entraîneur se doit d'empêcher ou de faire empêcher toute forme de discrimination et doit par conséquent y être préparé ;
1. Recenser les actes d'homophobie et en référer régulièrement au ministère chargé des sports (cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport) afin de constater l'évolution des comportements dans le sport et d'ajuster les actions à entreprendre.

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DU SAUVETAGE SPORTIF

Selon l'article L.141-3 du code du sport « La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (F.F.S.S.) veille au respect de la déontologie du sport établie après avis de la commission nationale du sport de haut niveau ».

Cet article met également l'accent sur les questions éthiques et déontologiques, qui doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire : si les premières constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société, le droit disciplinaire a pour fonction de sanctionner les comportements déviants, en définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application.

L'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de définir, dans notre discipline, les valeurs fondamentales du Sauvetage Sportif et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

Tel est l'esprit dans lequel est proposée cette charte d'éthique et de déontologie du Sauvetage Sportif : nous avons pu recenser un certain nombre de valeurs et principes fondamentaux pour donner les explications complémentaires nécessaires à la compréhension de leur portée puis faire des recommandations à l'usage de toutes les associations, les licenciés et autres parties prenantes de l'activité sportive.

Cette charte d'éthique et de déontologie, ainsi conçue, s'articule autour de trois grands thèmes :

1. L'esprit sportif et les valeurs de notre sport, consistant à définir les grands principes éthiques devant guider la façon de pratiquer et de s'investir dans le domaine du sauvetage.

2. Les règles déontologiques applicables plus spécifiquement aux acteurs du sport :

- Les acteurs de la discipline
- Les institutions sportives.

3. Les principes directeurs pouvant guider les « partenaires » de notre sport. La charte d'éthique et de déontologie de la FFSS est diffusée, pour que chacun en prenne connaissance, à tous les intervenants sportifs par des moyens appropriés (licence pour les pratiquants, mémento annuel du sauvetage sportif, signature d'un document lors de la prise de mandat, préambule des conventions signées avec les différents partenaires, etc.), la participation aux événements sportifs officiels impliquant leur adhésion aux principes de la charte.

Pour lire la charte complète d'éthique et de déontologie du sauvetage sportif

https://drive.google.com/file/d/1mLxUGJGSexjEBe7MwBjx_IDTT_Ubcb9B/view

CHARTRE DE L'ENTRAINEUR

En acceptant la responsabilité d'une équipe de sauveteurs, l'entraîneur doit prendre connaissance de la démarche qui anime la Fédération qui est exposée dans le parcours d'excellence sportive et dans le memento annuel.

Au-delà des objectifs sportifs qu'il fixe localement en accord avec les responsables de sa structure :

1. Il évite de se comporter de façon excessive à l'égard des officiels, des athlètes, du public et des partenaires. Il contrôle ses émotions.
2. La sécurité de l'athlète est prioritaire. En conséquence, il ne laisse jamais les sportifs dont il a la charge seuls sur le site de compétition.
3. Il respecte et fait respecter les règlements et en aucun cas ne tente de les contourner. Il fait preuve d'intégrité et d'honnêteté.
4. Il met en valeur des propos et des comportements qui témoignent du respect de l'adversaire et des officiels.
5. Lorsqu'il doit s'entretenir avec un parent à l'entraînement ou sur un lieu de compétition, il le fait en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties, en n'oubliant jamais son devoir de réserve.
6. Il traite les athlètes qu'il encadre avec équité, en respectant leurs droits et en s'assurant de ne pas transgresser l'esprit sportif.
7. Il ne tolère aucune forme de violence psychologique ou physique de la part des athlètes, entraîneurs ou adversaires. Il prend les dispositions nécessaires pour les prévenir, les dénoncer et les éliminer.
8. Il informe les athlètes et leur entourage des problèmes liés au dopage et des conséquences de ce type de comportement.
9. Il est vigilant sur tous les aspects liés au suivi médical de ses athlètes.

CHARTRE DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

L'athlète s'engage à respecter les engagements qu'impose la présente convention.

Attitude

Sa tenue et son attitude ne doivent en aucun cas le desservir ni porter atteinte à l'image de la fédération.

Cette exigence s'applique quel que soit l'âge et le niveau d'intégration sur les listes de Haut Niveau.

La Fédération et l'Athlète sont soumis au respect du règlement disciplinaire et de la réglementation pour la lutte contre le dopage prévu par la Loi et de la charte d'éthique et de déontologie du Sauvetage sportif (disponible sur le site ffss.fr). La notion d'équipe est prépondérante dans la perception que l'athlète doit avoir du collectif France. L'appartenance à cette équipe revêt un caractère d'exception. L'athlète doit donc honorer tous les événements liés à sa sélection.

Présence

Il s'engage à participer au moins à :

- 2 compétitions nationales dans la saison

Il s'engage à être présent sur au moins 2 événements liés à la promotion de la FFSS. Cette demande spécifique lui sera notifiée au moins deux mois avant la date de l'événement.

Il peut être invité à participer à l'Assemblée Générale annuelle et au Congrès de la Fédération organisé tous les quatre ans..

Déplacements

Dans le cadre d'une sélection en équipe de France ->

Sur les déplacements internationaux nécessitant un déplacement en avion, le transfert de l'athlète sur l'aéroport de départ peut être organisé par l'athlète lui-même et remboursé au tarif SNCF 2^{ème} classe. Toute demande individuelle d'un autre mode de déplacement est formulée par écrit ou par mail un mois et demi avant le départ et examinée par la Commission Sportive qui peut donner son aval.

Ce n'est qu'après réponse de la Commission Sportive qu'il prend la décision d'un mode de déplacement particulier.

Le départ sur les Championnats Internationaux se fait avec l'intégralité de l'équipe. Toute demande de départ anticipé ou retardé doit être formulée par écrit ou par mail à la Commission Sportive deux mois avant.

L'athlète qui serait autorisé à partir avant le groupe France s'engage à communiquer à la Commission Sportive de manière hebdomadaire, tous les renseignements permettant de s'assurer de la progression de sa préparation et de son état de forme.

Sur chaque championnat international, l'athlète cours sous les couleurs de l'équipe de France et respecte à ce titre le code vestimentaire en vigueur sur la totalité du séjour. Il ne peut donc à ce moment-là porter les couleurs de son club ou d'une autre structure, que ce soit lors des compétitions proprement dites ou lors des déplacements du séjour.

Partenariat fédéral

L'affichage exclusif des logos des sponsors et partenaires de la FFSS est une obligation dès qu'il évolue au sein de l'équipe de France et lorsqu'il participe à tout événement de promotion de la FFSS.

Information

Sur une préparation individuelle (départ anticipé sur le site de compétition)

Il renseigne sur :

- son volume de travail
- les types de tâches accomplies
- les compétitions sur lesquelles il compte s'aligner
- les résultats des compétitions réalisées
- tout problème éventuel (physique, technique, ...) jalonnant sa préparation.

En début et en cours de saison

Il rend compte de son planning annuel en terme de compétitions, de stages ou de sélections dans une autre fédération et facilite le lien entre ses entraîneurs et les cadres plus spécifiquement chargés de sa catégorie d'âge au sein de la FFSS.

Il ne peut en aucun cas se prévaloir d'une appartenance à l'équipe de France lors d'un déplacement à l'étranger sans une autorisation préalable de la fédération elle-même.

Image

La FFSS se réserve le droit d'utiliser l'image de l'athlète à des fins de promotion fédérale.

Communication

L'athlète est soumis à un devoir de réserve dans toutes ses communications fédérales. Il fait usage de ce devoir dans ses communications via les différents médias, Internet et les réseaux sociaux.

Contrats

L'athlète a toute liberté pour négocier l'utilisation de son image par un agent extérieur. Il a, en outre, tout loisir de trouver ses propres partenaires et de négocier ses contrats.

Administratif

Il doit impérativement fournir à la Commission Sportive

- copie de son passeport en état de validité
- copie de sa carte d'identité
- copie de la carte Européenne d'assurance maladie
- la fiche de mensuration complétée
- la copie des indications du carnet de santé mentionnant des traitements éventuels

Médical et Dopage

L'athlète respecte les obligations dans le cadre de la Surveillance Médicale Réglementaire liée à son statut de sportif de haut niveau qui lui sont notifiées en début ou en cours de saison.

Il informe la commission sportive des traitements médicaux éventuels qu'il serait amené à débiter, poursuivre ou interrompre.

Il assure avoir pris connaissance de la charte anti-dopage et promet de la respecter.

Communication

Toutes les requêtes et demandes de tout ordre sont formulées par écrit auprès de la Commission Sportive.

Le non-respect de l'une des clauses figurant sur la Convention entraînera l'exclusion du Collectif France pour l'année en cours.

Plan de prévention des violences

L'engagement de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme en faveur de la lutte contre toutes formes de violence s'exprime depuis de nombreuses années, au travers de diverses actions et notamment :

- Communications grand public, via les formations en secourisme.
- Communications internes, via la mise en ligne de divers outils de prévention sur l'espace réservé fédéral.
- Sensibilisation des secouristes, des formateurs et des formateurs de formateurs.
- Mise en place d'une formation Prévention et Secours du Sport de niveau 1 qui aborde la question des violences sexuelles.
- Suivi médical des sportifs de haut niveau.

Suite à la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée sous l'égide du Ministère chargé des Sports le 21 février 2020, la FFSS a décidé d'aller plus loin dans la lutte contre les violences et de formaliser une stratégie via le présent plan fédéral de prévention des violences.

Ce document a été rédigé en lien avec le médecin fédéral, la commission formation en secourisme, la commission juridique, la commission opérationnelle et la direction technique nationale.

Annick CAILLETEAU a été désignée comme la référente lutte contre les violences sexuelles au sein de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. À ce titre, elle est le correspondant privilégié du Ministère chargé des Sports sur l'ensemble de ces questions.

Pour contacter Annick CAILLETEAU : annick.caillteau@ffss.fr

ou

violences@ffss.fr

Vous pouvez consulter le contenu du plan de prévention des violences à partir du lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1bXBsgMKTydahHslALklcAjYzRgI_mqFv/view?usp=sharing